

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(71^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 8 juin 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2717).

CONSTRUCTION D'UN DEUXIÈME AÉROPORT A LA RÉUNION (p. 2717)

MM. André Thien Ah Koon, Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

CRÉDITS D'INSERTION DU RMI (p. 2717)

M. Gérard Saumade, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

RECONSTRUCTION DE SARAJEVO (p. 2718)

MM. Ladislas Poniatowski, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

PRÉSENCE MILITAIRE FRANÇAISE AU TCHAD (p. 2719)

MM. Jean-Gilles Berthommier, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

EXTENSION A TOUS LES PORTS DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE 1993 (p. 2719)

MM. Jean-Guy Branger, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

INCORPORÉS DE FORCE ALSACIENS ET MOSELLANS (p. 2720)

MM. Jean-Jacques Weber, Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

TRANSPORTEURS ROUTIERS (p. 2721)

MM. Christian Gourmelen, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

PRÉVISIONS SUR L'EMPLOI (p. 2721)

MM. René Carpentier, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

DÉPENSES D'ARMEMENT (p. 2722)

MM. Guy Hermier, François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

CONSÉQUENCES DES PRIVATISATIONS SUR L'EMPLOI (p. 2723)

MM. Didier Boulaud, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

CRÉDITS DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (p. 2724)

MM. Jacques Guyard, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PROGRAMME EUROPÉEN DE GRANDS TRAVAUX (p. 2724)

MM. Charles Josselin, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

TRANSPORT AÉRIEN (p. 2725)

MM. Daniel Arata, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

CAMPAGNE ÉLECTORALE À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION (p. 2726)

MM. Michel Péricard, Alain Carignon, ministre de la communication.

IMMIGRÉS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE (p. 2727)

MM. Lucien Guichon, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

SATELLITE D'OBSERVATION SPOT (p. 2727)

MM. Jacques Boyon, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

PERSONNES ÂGÉES EN MILIEU RURAL (p. 2728)

MM. Jean Auclair, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

PLAN SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ CHANTELLE (p. 2729)

MM. Serge Poignant, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 2730)

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

2. Décision du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales (p. 2730).

3. Déclaration de l'urgence d'un projet de loi (p. 2730).

4. Fixation de l'ordre du jour (p. 2730).

5. Nouveau contrat pour l'école. - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2731).

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

MM. Bruno Bourg-Broc,
Jean Glavany,
Jean-Marie Schléret,
Jean Urbaniak,
Guy Hermier,
Guy Drut.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

6. Ordre du jour (p. 2749).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe République et Liberté.

CONSTRUCTION D'UN DEUXIÈME AÉROPORT À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, l'augmentation du trafic aérien à la Réunion - pour un seul aéroport, plus d'un million de passagers sur les douze derniers mois - et le nécessaire rééquilibrage nord-sud du département ont conduit les communes de la partie sud à créer un syndicat mixte pour exploiter un aéroport civil à vocation régionale, autour duquel s'articule une zone d'activité économique intercommunale.

Les fonds européens, attribués il y a trois ans, ont déjà été reportés sur trois exercices ; 20 millions de francs sont acquis sur un projet de 40 millions. Les compagnies aériennes ont donné leur accord de principe pour desservir régulièrement la zone de l'océan Indien.

Une difficulté de taille reste à résoudre : après trois années de discussion, l'armée, affectataire principale du terrain d'implantation, réclame, en compensation de son départ, la réalisation d'un champ de tir enterré d'un coût de 25 millions. Si cette exigence devait être maintenue, elle serait de nature à remettre en cause la réalisation même du projet. Une solution amiable peut-elle être envisagée rapidement sous votre autorité afin que l'aéroport du sud voie enfin le jour ? *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'intérêt que présente, pour l'aménagement du territoire de la Réunion, la création d'un deuxième aéroport ouvert au trafic civil, au sud de l'île, sur les terrains de Pierrefonds, à proximité de Saint-Pierre et du Tampon. Nous en avons parlé à plusieurs reprises lors de mes déplacements dans l'île.

Ainsi que vous l'avez rappelé, un terrain est disponible, sa désaffectation et son ouverture au trafic civil sont possibles, et un syndicat intercommunal s'est constitué pour

réaliser cet équipement. Nous avons ensemble fait en sorte que les crédits du FEDER soient réaffectés à l'opération, à hauteur de 20 millions de francs sur un coût total de 40 millions. Vous avez enfin évoqué les difficultés techniques qu'elle présente, l'existence d'un centre de tir de l'armée à proximité du terrain risquant de compromettre l'allongement de la piste.

Le projet d'installation d'un nouveau centre sur un autre site est estimé à environ 25 millions de francs, ce qui, au regard du coût total de l'équipement, paraît effectivement disproportionné. C'est pourquoi, en accord avec M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, j'ai demandé au préfet de la Réunion de convoquer très prochainement une réunion rassemblant toutes les parties prenantes pour rechercher, sur la base de l'étude qui vient d'être effectuée par la direction départementale de l'équipement et les services de l'aviation civile, une autre solution plus légère financièrement et tout aussi sûre en termes de sécurité, à la fois pour les tirs des militaires et, bien sûr, pour la circulation aérienne.

Je pense donc que nous réglerons cette affaire dans les prochains mois et que l'aéroport de Pierrefonds pourra enfin être réalisé, dans le cadre du nouveau plan de développement régional financé par les crédits européens, au cours de l'actuel contrat de plan *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

CRÉDITS D'INSERTION DU RMI

M. le président. La parole est à M. Gérard Saumade.

M. Gérard Saumade. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

En France métropolitaine, les allocataires du RMI représentent, à la fin de 1993, 10,6 p. 1000 de la population. En Languedoc-Roussillon, c'est le double : 20,9 p. 1 000, et 21,4 p. 1 000 dans mon département de l'Hérault. Ces chiffres sont en progression rapide. Les écarts entre la moyenne nationale et les départements de l'Arc méditerranéen ne cessent de s'accroître. Dans l'Hérault, nous sommes passés de 549 inscriptions nouvelles par mois au RMI, en 1991, à 856 dans les premiers mois de 1994. De sorte que, malgré une augmentation de 81 p. 100, l'an dernier, des sommes consacrées aux stages par le conseil général de l'Hérault, le taux de sortie n'a augmenté que de 15 p. 100. Actuellement, en comptant les enfants et les conjoints, c'est 6 p. 100 de la population héraultaise qui vit du seul RMI, taux quasiment triple de la moyenne nationale, et il en est de même pour six des sept départements du littoral méditerranéen. Il est vrai que le soleil attire les chômeurs...

Ce décalage devient insupportable pour la cohérence du tissu social, mais aussi pour les finances départementales. Les départements concernés sont en effet doublement frappés : par la conjoncture économique - le chômage a encore progressé de 1,6 p. 100 dans l'Hérault le mois dernier contre 0,1 p. 100 en moyenne nationale - et par les retombées de cette conjoncture sur les budgets sociaux, qui limitent encore plus les marges de manœuvre

des départements pour agir, justement, sur la situation de l'emploi. Nous sommes entrés dans un cercle vicieux aux conséquences d'une extrême gravité.

A partir de cette analyse, je poserai deux questions.

Premièrement, on a évoqué, à plusieurs reprises, l'idée d'une péréquation au nom de la solidarité nationale en faveur des départements les plus touchés par le RMI. Le Gouvernement envisage-t-il de déposer un projet de loi en ce sens, ce qui irait tout à fait dans l'optique de la politique d'aménagement du territoire? Si la réponse devait être négative ou dilatoire, le Gouvernement peut-il au moins m'indiquer quelles mesures sont à l'étude pour éviter que de telles inégalités dans la répartition de la charge ne conduisent à remettre en cause le RMI lui-même, ce qui serait parfaitement dramatique?

Deuxième question (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*): ...

M. le président. Rapidement, monsieur Saumade!

M. Gérard Saurade. ... sans nier l'importance de l'insertion par le social, ne serait-il pas possible d'étendre l'emploi des fonds départementaux d'insertion - 92 millions de francs, cette année, dans l'Hérault - à l'insertion par le travail en permettant aux départements de subventionner sur ces crédits les communes, les artisans et les PME, pour les aider à conclure de véritables contrats de travail? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, il est exact que la proportion d'allocataires du RMI varie considérablement d'un département à l'autre, et nous connaissons bien les chiffres que vous avez cités. De même, en matière d'insertion des RMIstes, les résultats obtenus par les conseils généraux sont très différents. Je sais bien que la situation économique et sociale y est pour beaucoup et que, dans certains départements, l'insertion est beaucoup plus difficile à réaliser, mais là où les conseils généraux, soutenus par les associations et s'appuyant sur l'ensemble du dispositif mis en place, consentent un réel effort, les résultats s'en ressentent.

En ce qui concerne la péréquation entre les départements, je rappelle que 85 p. 100 des dépenses liées au RMI relèvent déjà de la solidarité nationale puisque le budget de l'Etat prend en charge la totalité de l'allocation. Au surplus, il participe directement aux dépenses d'insertion à hauteur de 4 milliards et la réforme de la dotation globale de fonctionnement a renforcé les mécanismes de péréquation. Celle-ci est donc effective.

Il est vrai que la montée du RMI traduit une situation dramatique sur le plan humain et social. Nous devons tous nous mobiliser pour lutter contre cette aggravation et surtout pour développer l'insertion. Actuellement, ne l'oublions pas, 200 000 RMIstes en bénéficient chaque année, sous la forme soit d'un emploi, soit d'une formation, et 3 000 entreprises sont créées. Mais il faut aller plus loin. Le Gouvernement réfléchit, dans la perspective d'un programme de lutte contre l'exclusion, aux possibilités d'une meilleure insertion par l'économie que pourraient offrir, en particulier, les emplois d'utilité sociale. Les contrats emploi-solidarité peuvent aussi représenter une solution parfaitement adaptée; nous cherchons à les

améliorer. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

RECONSTRUCTION DE SARAJEVO

M. le président. La parole est à M. Ladislav Poniatowski.

M. Ladislav Poniatowski. Ma question s'adresse au ministre des affaires étrangères.

Depuis le début du conflit yougoslave, la grande majorité des résolutions votées par l'ONU n'ont cessé d'être bafouées voire violées dans le quart d'heure suivant lorsqu'il s'agissait de cessez-le-feu.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai!

M. Ladislav Poniatowski. Le résultat, malheureusement, on le connaît: ce sont des milliers de morts et des dizaines de milliers de blessés. C'est aussi un degré de destruction des villes, notamment de Sarajevo, que l'on imagine mal en voyant les images de la télévision, mais que plusieurs membres du gouvernement et un certain nombre de députés de toute appartenance ont pu constater en allant sur place. Or, au milieu de ce chaos, apparaîtrait une petite note d'optimisme, une petite lueur d'espoir: la résolution 900, proposée notamment par la France puis adoptée par l'ONU, et qui prévoit la reconstruction de Sarajevo.

Il faut savoir qu'il n'y a plus rien à Sarajevo: ni eau, ni électricité, ni télécommunications, ni routes, ni écoles, ni hôpitaux. Je me demande d'ailleurs comment on peut prôner plus de guerre, plus d'armes, plus de sang, compte tenu de la gravité de cette situation!

Conformément à la résolution 900 a été constituée une mission présidée par l'ancien ambassadeur Eagleton, dont le numéro deux et de nombreux membres sont français. Elle est allée sur place estimer les dégâts et définir un programme d'action pour restaurer Sarajevo.

La France n'a pas attendu cette mission puisque le Gouvernement a annoncé, dès la semaine dernière, l'attribution, dans le cadre d'un accord bilatéral, d'une aide de 25 millions de francs affectée à un programme de rétablissement de l'électricité dans un des quartiers de la ville. Malheureusement, 25 millions, c'est peu par rapport aux besoins. La mission Eagleton a en effet évalué à 3 milliards de francs, pour commencer, les aides qui devront être versées aux Serbes et aux Croates.

La France a toujours pris les devants à Sarajevo, que ce soit pour la protection des populations ou en matière financière. Que compte faire le Gouvernement pour mobiliser la Communauté européenne, la communauté internationale et les fonds privés, en vue d'apporter un peu d'espoir à ce peuple dont la situation est désespérée? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous avez raison de rappeler d'abord qu'aujourd'hui Sarajevo est enfin en paix, et cela depuis plus de deux mois, contrairement à certaines informations données récemment. Vous avez raison de

rappeler aussi le rôle que la diplomatie française, et d'abord le ministre des affaires étrangères, a joué pour obtenir l'ultimatum qui aura été déterminant pour permettre à la paix de revenir à Sarajevo. Certes, la situation y est encore précaire, la liberté de circulation n'est pas encore totale mais la vie normale reprend peu à peu.

Je voudrais commencer par rendre hommage à l'ambassadeur de France à Sarajevo, seul représentant étranger qui soit resté en permanence dans la ville, tout au long du siège. (*Applaudissements.*) Je veux aussi rendre hommage à nos soldats sous le casque bleu de la FORPRONU. (*Applaudissements*), notamment aux éléments du génie et à ceux du bureau des affaires civiles qui, sous les bombes, ont maintenu les services publics.

Aujourd'hui, et grâce à la résolution 900 du Conseil de sécurité, nous pouvons enfin commencer à reconstruire Sarajevo. La France, là encore, est en pointe puisqu'elle a été le premier pays à passer un accord avec l'agence de coopération récemment créée par les autorités bosniaques. Un premier crédit de 25 millions de francs sera essentiellement consacré au rétablissement de l'alimentation électrique de l'agglomération, à des actions diverses en matière de transport ainsi qu'à la reconstruction de la bibliothèque de Sarajevo, où nous venons d'ailleurs d'ouvrir un centre culturel.

Nous serons également présents à Mostar, puisque l'Union européenne a proposé d'administrer provisoirement cette ville.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Là aussi, la France prendra ses responsabilités.

Cela étant, vous avez raison, nous ne pouvons pas tout faire tout seuls. C'est pourquoi nous avons provoqué, une conférence de tous les donateurs potentiels, publics et privés, sous l'égide de l'ONU : elle aura lieu dans quelques semaines à New York.

Bref, monsieur le député, la France a été en première ligne pour faire cesser les hostilités à Sarajevo, elle est en première ligne pour imposer la paix sur l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, elle entend être aussi en première ligne pour reconstruire la Bosnie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PRÉSENCE MILITAIRE FRANÇAISE AU TCHAD

M. le président. La parole est à M. Jean-Gilles Berthommier.

M. Jean-Gilles Berthommier. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Dans l'information au quotidien, il est très souvent question de guerres, de massacres ou d'attentats et beaucoup moins de traités de paix. Samedi dernier, un traité de paix a pourtant été signé entre la Libye et le Tchad, mais cet événement est passé relativement inaperçu au milieu des célébrations du cinquantenaire du débarquement en Normandie. Il n'est toutefois pas dénué d'importance, notamment pour la France, qui s'était engagée aux côtés du Tchad pour empêcher la poussée des Libyens et reconquérir les 110 000 kilomètres carrés tchadiens de ce qu'on a appelé la bande d'Aozou.

Ce traité permettant au Tchad de récupérer les territoires perdus, on peut se demander si la France doit maintenir ses troupes, les rapatrier ou les redéployer. Il importe cependant de bien avoir à l'esprit que le colonel Kadhafi a rarement tenu compte des accords qu'il avait

passés et que le Tchad occupe une position géostratégique remarquable au cœur de l'Afrique du nord-ouest. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Robert-André Vivien et M. Pierre Mazeaud. C'est au ministre de la coopération de répondre ! C'est lui le ministre compétent !

M. le président. M. le ministre délégué aux affaires européennes s'exprime au nom du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. M. le ministre des affaires étrangères accompagne aujourd'hui M. le Président de la République à Heidelberg, où ont lieu d'importantes cérémonies franco-allemandes.

Monsieur le député, vous avez raison de vous réjouir de l'événement, hélas ! trop rare, que constitue la signature d'un accord concernant un différend. Celui auquel vous avez fait allusion opposait depuis vingt et un ans le Tchad et la Libye à propos d'une zone qu'on appelle la bande d'Aozou. Avec sagesse, et sur nos conseils notamment, les deux pays avaient accepté de s'en remettre à la décision de la Cour internationale de justice.

La Cour internationale de justice ayant reconnu, il y a quelques semaines, la souveraineté du Tchad sur la bande d'Aozou, en application d'une résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mai, un contingent d'observateurs de l'ONU a été mis en place pour surveiller le retrait libyen. Ce retrait est effectif depuis le 30 mai et un traité de bon voisinage, d'amitié et de coopération a été passé entre le Tchad et la Libye, ce dont nous nous réjouissons.

Les troupes françaises, 800 hommes actuellement stationnés au Tchad et qui constituent ce qu'on appelle le dispositif Epervier, le sont en vertu d'un accord passé avec le gouvernement de ce pays. Or celui-ci n'a pas demandé à la France de modifier son dispositif.

Compte tenu de cet élément et de la précarité de la situation au Tchad et dans la région, il n'est pour le moment envisagé ni de modifier ni a fortiori de réduire ce dispositif. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

EXTENSION À TOUS LES PORTS DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE 1993

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, ma question porte sur l'extension à tous les ports, tant de pêche que de commerce, de la convention collective du 31 décembre 1993 concernant les entreprises de manutention portuaire. Cette convention repose sur la loi du 9 juin 1992.

Lors de la discussion de cette loi, dont vous avez reconnu le bien-fondé, nous nous étions battus pour que cette convention collective ne s'applique que dans les ports énumérés dans la loi. Or aujourd'hui il est question de l'étendre à tous les petits ports, tant de pêche que de commerce. Monsieur le ministre, l'augmentation de l'exploitation qui en résulterait pourrait mettre en péril leur existence même.

Des sénateurs et des députés ont saisi le Gouvernement de cet important problème auquel nous sommes d'autant plus sensibles qu'il touche de nombreux emplois. Ainsi,

dans un port que je connais moins mal que les autres, 600 emplois sont concernés. Or, quand on sait que l'indicateur d'emploi est de 17 p. 100, toutes les précautions doivent être prises pour que l'activité économique dont nous parlons tant soit effectivement préservée.

Dans ce cadre, monsieur le ministre, que compte faire le Gouvernement à propos de l'extension de cette convention collective ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, les craintes que vous venez d'exprimer me semblent nées d'un malentendu. La convention collective, prévue par la loi de 1992, vient d'être négociée par l'UNIM et tous les syndicats représentatifs. Elle ne s'applique qu'aux entreprises ayant comme activité principale la manutention portuaire et à tous les employés de ces entreprises, pas seulement à ceux qui travaillent pour la manutention.

Pour l'essentiel, cette convention reprend le droit commun du travail. Elle prévoit la liberté totale d'embauche et d'organisation du travail pour le chef d'entreprise. Elle prévoit aussi, bien sûr, la liberté syndicale la plus totale et respecte les seuils du droit commun. En fait, disons-le franchement, elle régularise la situation illégale de la plupart des entreprises des petits ports, qui, soumis à une intermittence du trafic, établissent des contrats à durée déterminée qu'ils renouvellent illégalement. Pour résoudre ce vrai problème, elle instaure le contrat d'usage constant, qui correspond aux besoins de ces petites entreprises. Monsieur le député, je vous le dis solennellement, il est bien évident que la loi de 1992 ne s'applique pas aux petits ports. Aucun de ces ports n'aura de BCMO, de bureau central de la main-d'œuvre.

Cela étant, je tiens à préciser, ainsi que je l'ai déjà fait ici et devant la Haute assemblée, que, si un seul chef d'entreprise de ces petits ports venait à me soumettre, ce qui ne s'est toujours pas produit depuis trois semaines que la question m'est posée, un seul cas portant préjudice à l'emploi, je l'étudierai avec attention ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

INCORPORÉS DE FORCE ALSACIENS ET MOSELLANS

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Ma question s'adresse à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Au moment où la France entière vibre au souvenir du 6 juin 1944, il me semble nécessaire de rappeler ici une tragédie, celle des incorporés de force alsaciens et mosellans, qui a fait 40 000 morts et disparus et 30 000 blessés.

Si je prends aujourd'hui la parole à ce sujet, c'est pour profiter un peu des projecteurs de l'actualité, car cinquante ans après la joie de la Libération, ce drame dans le drame reste partiellement ignoré et des victimes ne bénéficient pas toutes d'une reconnaissance complète et satisfaisante.

Une seule image, et deux pourcentages : la France a perdu au cours de la guerre de 1939-1945 253 000 hommes sur un effectif total engagé de 5 mil-

lions, soit 5 p. 100 de pertes malheureusement ; les Alsaciens et Mosellans furent 130 000 à être incorporés de force et envoyés sur le front russe, et 40 000 ne revinrent jamais, soit 30 p. 100 de pertes, six fois le taux national de tués ou de disparus.

Terrifiant, n'est-ce pas, ces 40 000 jeunes gens massacrés !

En dépit des efforts des parlementaires alsaciens et lorrains et des initiatives de différents gouvernements, notre législation, monsieur le ministre, continue d'assimiler les incorporés de force à des prisonniers de guerre qui doivent faire la preuve - étonnez-vous de notre révolte ! - d'une présence de six mois au moins sous le drapeau à croix gammée afin d'obtenir droit à pension entière.

En 1989, les anciens incorporés de force dans le *Reichsarbeitsdienst*, le RAD, scandalisés par ce traitement, avaient obtenu un jugement du tribunal administratif de Strasbourg leur donnant raison. Mais chose étonnante, celui-ci fut annulé sur instruction ministérielle !

Monsieur le ministre, les Alsaciens et les Mosellans souffrent particulièrement de cette situation qui conduit à occulter aujourd'hui encore la période de l'annexion, perpétrée en violation de toutes les règles du droit international, l'annexion de l'Alsace par les nazis. Les rescapés de l'incorporation de force et leurs familles veulent que leur pays leur rende enfin justice.

M. le président. Monsieur Weber, pourriez-vous poser votre question ? D'ailleurs, je crois que M. le ministre l'a déjà comprise.

M. Jean-Jacques Weber. Je termine, monsieur le président.

Je sais, bien entendu, et je vous en rends hommage, le travail que vous avez entrepris, monsieur le ministre, avec le concours de tous les parlementaires alsaciens. Mais ne pourrait-on pas, profitant justement du cinquantième anniversaire de notre libération, régler définitivement tous ces problèmes, ceux du RAD, des PRO, des PRAF et des *Luftwaffenheifer*, notamment ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur le député, vous venez d'évoquer dans des termes qui n'ont pas manqué d'émouvoir l'Assemblée et le Gouvernement le sort des anciens combattants et de certaines victimes de l'annexion dans les départements mosellans et alsaciens.

Vous avez bien voulu rappelé qu'avec le concours des parlementaires de cette région des travaux étaient effectués au sein de mon département ministériel afin d'améliorer les conditions des victimes de l'annexion. C'est ainsi que pour ce qui concerne les patriotes résistants à l'occupation, les PRO, l'indemnisation, qui a commencé en 1993 et qui se poursuit en 1994, devrait, je l'espère, s'achever dès 1995. Telle est, en tout cas, la direction que je suis dans les discussions préparatoires du budget pour 1995.

Quant aux RAD, c'est-à-dire les anciens requis par les autorités d'occupation, le règlement de leur situation est, vous le savez, assez complexe en raison de la diversité du sort de ces populations. Nous avons donc engagé avec vous et les ressortissants une concertation pour essayer d'y voir plus clair. Je sais que la première séance de travail, qui a eu lieu il y a quelques semaines, s'est déroulée dans de bonnes conditions. Je tiens à vous confirmer que je

suis tout à fait disposé à rencontrer de nouveau les représentants du Parlement et des RAD afin de parvenir à un accord.

Vous avez par ailleurs évoqué le cinquantenaire du débarquement en Normandie. Sachez que la commémoration de la libération des départements mosellans et alsaciens, qui a été si chère au cœur de tous les Français, donnera l'occasion de cérémonies très importantes en 1994 et en 1995. Personne ne saurait oublier, monsieur le député, et certainement ici moins qu'ailleurs, les drames que vous avez vécus, le courage que vous avez, les uns et les autres, manifesté et la joie profonde que nous avons tous éprouvée lorsque vous nous avez rejoints, enfin libres, dans notre patrie à tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

TRANSPORTEURS ROUTIERS

M. le président. La parole est à M. Christian Gourmelen.

M. Christian Gourmelen. Monsieur le président, suivant l'exemple de concision des jeunes lors de la séance du Parlement des enfants de samedi dernier, je n'abuserai pas de mon temps de parole et poserai ma question en quatre-vingt-dix secondes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cette question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme et, sans être d'actualité, relève toutefois des préoccupations du Gouvernement puisqu'elle concerne l'emploi, qui se trouve menacé dans de nombreuses entreprises de transport.

En effet, le décret du 3 juillet 1992 relatif au transport routier de marchandises par des véhicules excédant trois tonnes et demie et dix-neuf mètres cubes de volume utile s'applique aux entreprises qui fonctionnent depuis de longues années et dont les dirigeants doivent maintenant satisfaire aux épreuves d'un examen pour obtenir l'attestation de capacité professionnelle.

Or, et cela est vrai dans ma circonscription du Val-d'Oise, et comme partout ailleurs en France, la plupart de ces chefs d'entreprise n'ont pas reçu la formation universitaire leur permettant de réussir cet examen écrit. Ils seront donc contraints de cesser leurs activités au 1^{er} septembre 1997, date limite de régularisation de leurs dossiers. Aucune dérogation n'est prévue dans les textes pour faciliter la poursuite des activités professionnelles de ces artisans qui emploient plusieurs chauffeurs et ont prouvé leurs compétences en exploitant depuis plus de cinq ans des entreprises parfaitement gérées.

Monsieur le ministre, il me serait agréable de connaître les dispositions envisagées pour sauver ces petites entreprises dignes d'intérêt des fermetures auxquelles elles seraient contraintes, faute d'un assouplissement de la nouvelle réglementation. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous connaissez parfaitement la très grave crise que traversent les entreprises de transport routier, laquelle a été particulièrement sévère pendant les années 1992 et 1993.

Dès ma prise de fonctions, j'ai réuni une table ronde qui a rassemblé, durant plusieurs mois, l'ensemble des professionnels de la route, tous les représentants patronaux et syndicaux du transport routier. En accord avec eux, nous avons mis au point un projet intitulé « contrat de progrès » dans lequel nous avons amélioré certaines dispositions antérieures concernant les chefs d'entreprise. Contrairement à ce que vous pensez, il n'existe pas une possibilité pour avoir le droit d'exercer la profession de chef d'entreprise de transport routier, mais quatre.

On peut l'être d'abord si l'on possède certains diplômes. Ensuite si l'on réussit un examen professionnel. On peut également l'être si l'on exerce cette fonction depuis un certain temps et si l'on est reconnu par ses pairs locaux comme étant capable de diriger une telle entreprise. La décision est alors prise au sein d'une commission présidée par un représentant de l'Etat au sein de laquelle les routiers eux-mêmes se prononcent sur la capacité de leurs collègues à diriger une entreprise.

Enfin si vous n'avez ni le diplôme, ni l'examen, ni la reconnaissance de vos pairs, vous avez le droit, pendant le temps où vous essayez d'obtenir l'examen ou d'être reconnu par vos pairs - cela est possible chaque année, votre vie durant - d'embaucher un cadre pour diriger l'entreprise à votre place.

Je veux bien que l'on soit encore plus souple, mais je ne vois pas comment ! Je vous rappelle d'ailleurs que c'est à la demande unanime de tous les syndicats, patronaux et salariés que ces mesures ont été prises. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

PRÉVISIONS SUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie.

L'Humanité Dimanche de cette semaine (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Charles Fèvre. C'est de la pub !

M. René Carpentier. ... révèle l'existence d'un document élaboré par six instituts économiques européens dont, curieusement, seul le *Financial Times* a fait état. Il s'intitule *L'Europe en 1998* et prévoit que, du fait des privatisations, 800 000 emplois seront supprimés dans les cinq ans en Europe dont 290 000 en France. Ces suppressions représenteraient de 10 à 35 p. 100 des emplois selon les secteurs, auxquels il faut ajouter celui de l'énergie et France Télécom particulièrement visés par les critères de Maastricht et la déréglementation européenne.

La plus grande partie des licenciements est donc à venir, puisque, je cite : « Onze cent mille emplois risquent d'être perdus dans l'enthousiasme des privatisations. » On comprend que vous vouliez cacher ce document à la veille des élections européennes, d'autant qu'il ressort d'une récente enquête de l'INSEE que 1993 a été une année noire pour notre industrie, avec une chute de la production manufacturière de 5,3 p. 100.

Un deuxième rapport, émanant, lui, de l'OCDE montre que ce ne sont pas les nouvelles technologies qui détruisent les emplois mais la guerre économique à

laquelle se livrent les pays développés. Aller encore plus loin dans la déréglementation ne pourrait qu'aggraver le chômage.

Ces trois documents démontrent que la politique du Gouvernement, fondée sur la rentabilité financière au détriment des hommes et de leurs besoins, est incapable de résorber le chômage.

Ma question est simple, monsieur le ministre de l'économie : allez-vous tirer les leçons de l'échec de Maastricht pour amorcer une politique donnant véritablement la priorité à l'emploi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur le député, puisque vous avez fait référence à une étude réalisée par ERECO, je vous indique que le BIPE - organisme d'étude qui dépend de la Caisse des dépôts et consignations, établissement public - en a contesté les conclusions de la façon la plus nette en déclarant : « Le chiffre de 800 000 emplois supprimés est une estimation grossière, extrapolée en fonction de quelques exemples constatés par le passé au Royaume-Uni, exercice qui a le mérite d'exister mais qui n'a aucune prétention scientifique. »

M. Philippe Auberger. Et voilà !

M. le ministre de l'économie. Monsieur le député, cette étude repose sur l'examen de l'évolution d'entreprises britanniques dans les années quatre-vingt. Il aurait été utile qu'elle s'intéresse aussi à l'évolution de l'emploi dans les entreprises nationalisées en France durant la même période. Vous auriez alors pu constater que les cinq grandes entreprises industrielles que sont Bull, Pechiney, Rhône-Poulenc, Thomson, Usinor-Sacilor avaient perdu la moitié de leurs effectifs sur le territoire français entre 1982 et 1992. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Avec la même méthodologie qu'ERECO, monsieur le député, on en conclurait aisément que les nationalisations ont été un facteur aggravant du chômage ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Gardons-nous de toute polémique ! La privatisation est évidemment une arme supplémentaire donnée aux entreprises pour lutter dans un monde de plus en plus difficile. Je vous rappelle d'ailleurs que toutes les entreprises que nous avons privatisées se sont engagées à éviter de réduire leurs effectifs.

M. Paul Mercieca. C'est sans doute pourquoi Rhône-Poulenc licencie en ce moment, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie. Monsieur le député, n'oubliez pas qu'en 1981 vos amis participaient à un gouvernement qui avait fait des nationalisations l'instrument privilégié de lutte contre le chômage. (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.) L'immense succès obtenu par cette politique devrait nous inciter à plus de prudence sur certains sujets. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

DÉPENSES D'ARMEMENT

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La célébration du cinquantième anniversaire du Débarquement a permis à notre peuple de rendre un légitime hommage à ceux qui, avec la Résistance française, contribuèrent, au prix de tant de souffrances et, trop souvent, de leur vie, à la libération de la France. En découvrant ou en redécouvrant de terribles images, comment ne pas se dire : « Jamais, plus jamais ça ! »

Or, sur la proposition du Gouvernement, l'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture une loi de programmation militaire qui prévoit une relance des dépenses d'armement de la France d'ici à la fin du siècle. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ce rappel vous ennuie parce que seuls les députés communistes ont voté contre. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Nous avons entendu votre protestation et elle apparaîtra dans le compte rendu. Laissez parler M. Hermier !

M. Guy Hermier. Dans la nouvelle donne de la situation internationale, tous les grands pays occidentaux ont réduit leurs dépenses d'armement, sauf la France qui va consacrer autant de crédits que l'Allemagne et la Grande-Bretagne réunies à des œuvres de mort, alors que nous en avons, tant besoin pour des œuvres de vie, comme l'emploi, le développement, la formation dont nous allons discuter dans quelques instants et pour laquelle vous refusez une loi de programmation. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cela vaut surtout pour le nucléaire qui va engloutir 130 milliards de francs supplémentaires. Votre gouvernement plaide d'ailleurs pour que la France reprenne unilatéralement ses essais nucléaires et les poursuive ensuite en laboratoire. Or beaucoup de pays, notamment du Sud, font, avec raison, de la signature d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) un préalable à la prorogation du traité de non-prolifération des armes nucléaires qui arrive à échéance en 1995.

Ma question est la suivante. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

A la veille de négociations capitales pour la paix du monde, quelle sera la position du Gouvernement français, alors que votre attitude encourage la prolifération nucléaire ? Ne croyez-vous pas le temps venu de supprimer la menace nucléaire et de réduire les dépenses d'armement afin de consacrer les dividendes de la paix au développement humain en France et dans le monde ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. En vous écoutant, monsieur Hermier, je me demandais si je devais être peiné, étonné ou scandalisé. C'est plutôt ce dernier terme que je voudrais retenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vos propos, notamment lors du dernier débat sur la loi de programmation, sont fréquemment empreints d'extraordinaires contradictions. Je n'en citerai que quelques-unes pour faire l'Assemblée nationale juge de votre comportement.

M. Jean-Claude Lefort. Répondez à la question, monsieur le ministre ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. La première consiste à demander en permanence dans les arsenaux, dans les entreprises, des plans de charges qui conviennent aux salariés et à l'emploi, mais à ne jamais accepter les crédits correspondant à ces plans de charges. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. Démagogue !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. La deuxième réside dans le fait que votre formation politique a soutenu, pendant des années, la plus grande coalition militaire que le monde ait jamais connue et dont nous savons, aujourd'hui, qu'elle était dirigée contre nous ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est un discours de guerre froide ! C'est incroyable !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. La troisième contradiction, monsieur le député, que vous venez d'illustrer, est encore plus grave. Dans un mouvement d'unanimité nationale, nous avons célébré, au cours des derniers jours, la libération de notre pays.

M. Jean-Claude Lefort. Bien sûr !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Or, monsieur le député, pour que cette libération ait pu avoir lieu, il a fallu mettre en œuvre une immense coalition militaire, avec en hommes et en matériel les moyens indispensables qui avaient si cruellement fait défaut à la France en 1940. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Plusieurs députés du groupe communiste. La question ! C'est scandaleux !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Je n'ajouterai qu'une chose.

M. Guy Hermier. Il fallait écouter, hier, M. Clinton ! le Président des Etats-Unis ne parlait pas comme vous !

M. le président. Monsieur Hermier, calmez-vous !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, mesdames, messieurs les députés, avant le mois de juin 1944, il y a eu un autre mois de juin, celui de 1940. Je souhaite, pour mon pays, que nous le gardions très longtemps présent à la mémoire ! (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Guy Hermier. Ecoutez le président Clinton !

Plusieurs députés du groupe communiste. C'est scandaleux !

M. Guy Hermier. Et le ministre s'est bien gardé de me répondre !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

EMPLOI ET PRIVATISATIONS CONSÉQUENCES DES PRIVATISATIONS SUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Didier Boulaud.

M. Didier Boulaud. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et concerne également l'étude des six instituts européens de recherche économique publiée récemment qui évoque les conséquences sociales de la privatisation des entreprises publiques européennes.

Après avoir entendu la réponse de M. le ministre de l'économie, je comprends mieux pourquoi il m'a été impossible de me procurer ce rapport. En effet, sa diffusion a été interrompue et si sa réimpression semble envisagée, ce sera après suppression du chapitre sur les privatisations.

Monsieur le Premier ministre, à quelques jours des élections européennes, l'Europe libérale que vous préconisez, et que soutient la liste UDF-RPR, conduit - telle est notre conviction depuis toujours, en particulier à cause des privatisations accélérées en France et dans les autres pays d'inspiration libérale - à l'accroissement du chômage. (*Murmures sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Aussi le groupe socialiste a-t-il déposé, le 1^{er} juin, une proposition de loi tendant à abroger la loi de privatisation de juillet 1993.

Monsieur le Premier ministre, compte tenu des conclusions alarmantes de cette étude, avez-vous l'intention d'inscrire notre proposition de loi en urgence à l'ordre du jour des travaux de notre assemblée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur le député, *bis repetita placent.* (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, j'ai déjà répondu sur ce sujet à l'un de vos collègues communistes.

Est-ce parce que vous avez participé au même gouvernement, parce que vous avez ensemble nationalisé des entreprises - avec le succès que l'on sait - que vous vous intéressez autant aux privatisations ? Dois-je rappeler, monsieur le député, que les cinq grands groupes que vous avez nationalisés en 1981 - Thomson, Bull, Pechiney, Usinor-Sacilor, Rhône-Poulenc - ont perdu près de la moitié de leurs effectifs sur le territoire français entre 1982 et 1992 ? (*Applaudissements et huées sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le député, je suis au regret de vous dire que lorsque l'on a autant échoué dans la politique de lutte contre le chômage en nationalisant...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre de l'économie. ... on est disqualifié pour critiquer ceux qui privatisent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

CRÉDITS DE LA RECHERCHE ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

D'après des informations émanant tant des grands organismes de la recherche que des présidents d'université, un important gel de crédits serait envisagé dans le domaine de la recherche. On parle de 8 p. 100. Or je rappelle que, déjà, au mois de mai 1993, les crédits de paiement de ce secteur ont été réduits de près de 300 millions et que les autorisations de programme ont été amputées de près de 800 millions.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et pourquoi ?

M. Jacques Guyard. Par ailleurs, dans la loi de finances initiale pour 1994, les crédits de la recherche n'ont augmenté que de 1,2 p. 100, c'est-à-dire nettement moins que l'inflation, et les autorisations de programme ont à nouveau été diminuées de près de 5 p. 100.

Or nous disons, avec toute la presse économique, qu'en temps de crise les entreprises ayant des chances de survivre sont celles qui ont l'intelligence de continuer d'investir dans la recherche. Il en va de même pour les nations.

Pouvez-vous nous garantir, monsieur le ministre, que les crédits de la recherche ne seront pas touchés, une nouvelle fois, par les gels de crédits envisagés ? Cette question vaut également pour les crédits de fonctionnement des universités. Vous m'avez indiqué vous-même, la semaine dernière, que vous attendiez à la rentrée une augmentation des effectifs d'étudiants de 5,4 p. 100. Or, actuellement, vos crédits ne permettent pas à la fois de les accueillir et de tenir compte tant de l'inflation que du fait que, de plus en plus, ces étudiants sont en troisième cycle, donc sont également consommateurs de recherche.

Pouvez-vous nous garantir, monsieur le ministre, que vos crédits demeureront intacts dans ces deux domaines, que la recherche française sera protégée et que vous aurez les moyens d'assurer normalement la rentrée à laquelle nos étudiants ont droit ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Décidément, le parti socialiste semble aujourd'hui fâché avec les chiffres ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Guyard, je vous rappelle que le budget du ministère de l'enseignement supérieur pour 1994, voté par le Parlement, a connu une augmentation de 6 p. 100, les crédits de la recherche progressant de 3,68 p. 100, ce qui est le plus fort taux des pays d'Europe occidentale.

M. Christian Bataille. Combien cela représente-t-il par rapport au PNB ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je vous rappelle également, monsieur le député, que, dans les dotations allouées à la recherche, les crédits de paiement ont bénéficié d'une croissance supérieure à 4,5 p. 100 afin de réduire l'écart, qui n'avait cessé de grandir au cours des années précédentes, entre les crédits de paiement et les autorisations de programme, les budgets que vous aviez votés étant abondants en autorisations de programme, mais non en crédits de paiement !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Ce sont des irresponsables !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 1994, nous aurons réduit l'écart de plus d'un milliard de francs.

Dans le cadre de l'exécution de ce budget, comme pour tous les budgets de l'Etat, le ministère du budget a décidé des mesures de régulation. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour le ministère de la recherche, comme pour tous les autres, elles portent sur 8 p. 100 des crédits qui seront dégelés au fur et à mesure de l'exécution des budgets, pour tenir compte, notamment, des rentrées fiscales.

Je regrette qu'un grand quotidien du soir - dont un article a sans doute provoqué votre question - ait cru bon de laisser croire que seul le budget de la recherche était concerné par ces gels de crédits...

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas ça !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... alors que cela sera le cas pour tous les budgets de l'Etat.

M. Maxime Gremetz. Quel aveu !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous avez d'ailleurs pris, à maintes reprises, de telles mesures qui sont indispensables si l'on veut assurer le maintien de notre monnaie et de nos taux d'intérêt.

M. Henri Emmanuelli. Pitoyable !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je vous indique enfin, monsieur le député, si vous voulez bien m'écouter,...

M. Charles Ehrmann. Ils sont mauvais !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... que les crédits de fonctionnement des universités ne seront pas concernés par ces mesures. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

PROGRAMME EUROPÉEN DE GRANDS TRAVAUX

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Monsieur le ministre de l'économie, l'actualité de ma question ne saurait être mise en doute. Elle concerne l'Europe et la lutte contre le chômage.

Nous ne comprenons pas - je le dis d'entrée - cette disqualification dans laquelle vous voudriez nous enfermer lorsque nous parlons de chômage. Chaque parlementaire ici présent, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, est interpellé sur ce que les pouvoirs publics entendent faire aujourd'hui et pas seulement sur ce qu'ils ont fait hier en matière de lutte contre le chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. Hier, c'était vous !

M. Charles Josselin. Quelles mesures les pouvoirs publics envisagent-ils de mettre en œuvre pour accélérer la croissance, doper les entreprises et enclencher enfin le processus tant attendu de création d'emplois ?

M. Jean-Claude Bahu. Qu'est-ce que vous avez fait ?

M. Charles Josselin. Nous savons d'expérience (*« Ah oui ! » sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Charles Josselin. Acceptez-le pour vous-mêmes, vous en aurez besoin demain ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous savons d'expérience qu'une relance conduite dans un cadre par trop national serait aléatoire. En se contraignant seul, un pays affaiblit ses propres forces.

C'est à dire si l'initiative de la Commission européenne, dans son Livre blanc sur la compétitivité et l'emploi, avait créé quelque espoir.

L'amélioration des infrastructures en matière de transports, d'énergie, de communications, sans parler d'environnement, paraissait de nature tout à la fois à créer de l'emploi, à aménager le territoire européen, mais aussi à améliorer globalement les conditions de travail de l'ensemble de nos entreprises.

L'estimation pour les seuls transports portait d'ici à 1999 sur 220 milliards d'écus de travaux. Lundi dernier, à Luxembourg, vous et vos collègues avez renvoyé au Conseil européen de décembre le financement d'un programme réduit à 32 milliards d'écus.

Monsieur le ministre, j'aimerais que vous nous expliquiez comment vous en êtes arrivés là (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) et quelle a été la position de la France. Pensez-vous qu'à cinq jours des élections européennes (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) une telle décision soit le signal qu'attendent les électeurs pour conforter un sentiment européen que vous prétendez servir et que tous les discours depuis lundi, en Normandie et ailleurs, ont entendu célébrer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur le député, je vous rappellerai que, pour créer des emplois, il faut d'abord faire sortir l'économie de la récession. Vous nous avez légué une économie en récession (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) et, que je sache, nous sommes en train d'en sortir.

Monsieur le député, vous me posez une question sur les grands travaux européens. Jusqu'à nouvel ordre, ils se portent bien. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vous signale que, au sommet de Bruxelles, nous avons décidé de lancer une politique de grands travaux européens, et pour la financer, les Douze ont décidé de mobiliser pendant six ans un maximum de 20 milliards d'écus par an : ...

M. Maxime Gremetz. Parlez en francs !

M. le ministre de l'économie. ... 5 milliards sur le budget communautaire, 7 milliards par le biais de la Banque européenne d'investissement, et le complément par des procédures de financement particulières, y compris éventuellement un emprunt communautaire. La France a accepté cette proposition. Elle y a souscrit et elle s'engage à la faire respecter.

Pour ce qui est des grands travaux, monsieur le député, il n'y a absolument aucun retard. En l'espace de moins de six mois, nous avons déjà défini 11 projets concernant les transports, dont plusieurs intéressent la France : le TGV Est, le TGV Lyon-Turin, le TGV Sud Madrid-Dax

et Madrid-Perpignan. Quatre TGV sur les onze projets qui ont été retenus ! Les modalités de financement de ces projets seront déterminées à Corfou : le total représente un peu moins de 32 milliards d'écus.

M. Maxime Gremetz. Parlez en francs !

M. Charles Ehrmann. Pourquoi pas en centimes ?

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues ! Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie. Monsieur le président, est-ce que vous pourriez...

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez répondre à la question et laissez-moi présider ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'économie. Ces 32 milliards d'écus...

M. Maxime Gremetz. Cela fait combien en francs ?

M. le ministre de l'économie. ... sont parfaitement mobilisables immédiatement. Il n'y a donc pas pour l'instant de problèmes de financement.

J'ajoute, monsieur le député, que, nous, nous avons souscrit à un programme européen de lutte contre le chômage. Mais je voudrais bien savoir ce que vous et vos amis avez fait (« Rien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) pour lutter au niveau européen contre le chômage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

TRANSPORT AÉRIEN

M. le président. La parole est à M. Daniel Arata.

M. Daniel Arata. Monsieur le ministre de l'équipement et des transports, le 7 juin dernier, l'intersyndicale du personnel d'Air Inter a appelé à la grève, affectant ainsi une nouvelle fois lourdement le fonctionnement de l'entreprise et causant un réel préjudice à sa bonne marche.

La paralysie du trafic aérien porte gravement atteinte à la liberté de transport des biens et des personnes. Ces grèves présentent, plus que jamais, une réelle menace pour l'entreprise publique dont sont victimes, à double titre, les contribuables français. Faut-il rappeler ici combien coûte au pays le sauvetage d'Air France ?

Les préoccupations avancées par les syndicats ne justifient certainement pas une paralysie de l'activité du transport aérien. En cette période économique difficile, ces actions peuvent paraître bien déplacées aux trois millions de chômeurs français.

Ce conflit renvoie à un vrai problème de fond : celui du service public. Ce sera le sens de ma question : quelle action avez-vous engagée depuis six mois pour que nos compagnies aériennes retrouvent un fonctionnement normal et assument correctement leur mission de transport public ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, je vais essayer de répondre brièvement à une question qui mériterait bien des développements.

Vous connaissez la situation d'Air France. Vous savez ce qui est fait pour sauver la compagnie : le projet et le vote courageux de ses salariés, et chacun de nous forme le vœu qu'elle arrive à réaliser ce projet, à diminuer de l'ordre de 30 à 40 p. 100 ses coûts de manière à pouvoir être compétitive, de manière à sauver ses emplois et le rayonnement français puisque telle est, dans l'impitoyable compétition internationale, son obligation.

En ce qui concerne Air Inter, chacun sait qu'a été acceptée hier l'ouverture du ciel français et européen à la concurrence totale à compter du 1^{er} janvier 1993. Le Gouvernement est contre l'ouverture brutale, contre le protectionnisme et veut une concurrence d'où naît la modernité, mais une concurrence maîtrisée, loyale et saine. Il doit préparer Air Inter à cette concurrence.

Vous connaissez les mesures qui ont été prises en octobre et les condamnations prononcées par la Commission européenne sur la base des accords conclus par la France en 1990 et en 1992. Nous avons donc beaucoup moins de temps que prévu pour préparer Air Inter.

Je comprends le trouble des salariés auxquels nos pré-décesseurs - je le dis en conscience - ont, sans doute involontairement, menti en ne leur disant pas que l'ouverture du ciel était prévue pour le 1^{er} janvier 1993.

M. Jacques Godfrain. Qu'ils !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Reste que la grève n'est pas la meilleure réponse au moment où la concurrence arrive. C'est une évidence. Si je comprends le trouble, je ne comprends pas la manière. Il n'en demeure pas moins que nous devons offrir un fort projet à Air Inter. Permettez-moi de dire que je ne crois pas à l'avenir d'une compagnie Air Inter seule, coupée d'Air France, qui devrait s'adosser à un autre groupe, fatalement étranger. Je ne crois pas beaucoup au destin d'une compagnie internationale qui serait la seule dans le monde à ne pas avoir derrière elle un réseau national.

C'est la raison pour laquelle Air Inter et Air France doivent s'entendre, sinon elles se feront concurrence et s'entre-tueront. Nous avons besoin que ces deux compagnies soient capables, dans une *holding* qui respecte l'identité d'Air Inter et d'Air France, d'avoir un projet commun qui puisse mettre en synergie la part d'Air Inter ouverte sur l'Europe et la part d'Air France ouverte sur l'Europe.

Au début du mois de juillet, nous proposerons à Air Inter, c'est-à-dire à Christian Blanc, président du groupe, et à Michel Bernard, président de la compagnie, ce projet sur lequel tout le monde travaille depuis des mois.

Que malheur, mesdames, messieurs les députés, qu'après avoir accepté l'ultralibéralisme et la jungle aérienne il y a trois ans, on ait perdu deux ans et demi pour s'y préparer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

CAMPAGNE ÉLECTORALE À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard.

M. Michel Péricard. Dans cinq jours, s'achève la campagne électorale européenne. Elle s'est déroulée sur deux plans, d'une part, dans le pays, avec le succès relatif qu'on sait, d'autre part, à la radio et à la télévision. Elle m'a inspiré deux réflexions en forme de questions que j'adresse à M. le Premier ministre puisqu'elles concernent plusieurs ministres du Gouvernement.

Premièrement, la répartition des temps de parole. Qui ne sent l'injustice du système actuel? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Que les choses soient claires! J'appartiens au RPR, ce n'est donc pas un plaidoyer *pro domo* et nous ne sommes pas concernés par cette injustice. Mais est-il tolérable que certaines listes aient quarante minutes et d'autres quarante secondes? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je crois qu'au nom de la démocratie on doit répondre: « non ». Certes, la cause principale tient au mode de scrutin et à l'absence de règles de désignation; c'est un autre problème, mais il faudra sans doute y réfléchir aussi. Cependant il est, me semble-t-il, anormal que la campagne se soit déroulée de cette façon.

M. Olivier Dassault. Tout à fait!

M. Michel Péricard. Par ailleurs, il faut déplorer la forme désuète, « ringarde », de ces émissions radiotélévisées publiques...

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vrai!

M. Michel Péricard. ... avec des 40 p. 100 autorisés de ceci, des 50 p. 100 de cela! Et si l'on faisait tout simplement de la télévision et de la radio? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Si l'on faisait confiance aux professionnels? Je prends un exemple: Europe 1 a fait des émissions remarquables en s'imposant à elle-même les règles qui convenaient, et l'équité a été respectée.

Messieurs les ministres, ne serait-il pas temps de réfléchir pour les prochaines échéances à des méthodes qui fassent que la radiotélévision publique anime la vie politique et soit un instrument de démocratie au lieu d'encourager la désertion des auditeurs et téléspectateurs? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la communication.

M. Alain Carignon, ministre de la communication. Monsieur le député, effectivement, les lois de 1977 et de 1986 ne sont pas adaptées puisqu'elles prévoient deux heures de temps d'antenne, dans les conditions que vous avez évoquées, pour les formations représentées au Parlement et trente minutes pour celles qui ne le sont pas. La situation que nous venons de vivre pendant cette campagne électorale résulte d'un système assez injuste qu'il convient de corriger.

M. Pierre Mazeaud. Profondément injuste!

M. le ministre de la communication. S'ajoute, cher Pierre Mazeaud, un élément que le scrutin à la proportionnelle aggrave: la présence de vingt listes, sans comité de parrainage, ne permet pas aux représentants à la télévision des listes qui sont représentatives de prouver qu'elles le sont effectivement.

En outre - il faut le dire - le sensationnel permet à certains responsables de listes d'être présents au journal de vingt heures à la télévision et pas à d'autres. (*Applaudissements sur quelques bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dès lors, monsieur le député, puisque les lois ne sont pas adaptées, je propose que nous réfléchissions à une réforme avec le Parlement, afin que ce que nous avons

vécu pendant cette campagne électorale, nous n'avons pas à le vivre au cours des suivantes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

IMMIGRÉS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

M. le président. La parole est à M. Lucien Guichon.

M. Lucien Guichon, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, depuis quelques mois, je reçois la visite d'immigrés qui viennent m'exprimer leur inquiétude face au manque de rigueur de l'Etat vis-à-vis des étrangers qui ne respectent pas les lois du pays d'accueil ou qui sont en situation irrégulière sur le sol français.

Ils dénoncent l'amalgame qui se fait dans l'esprit de la population entre ceux qui se plient à nos lois - c'est d'ailleurs la grande majorité - et ceux qui les violent. Ils déplorent d'être les premiers à souffrir de cet état de fait, l'image de tous étant ternie par le comportement de certains. Ils trouvent que les services de l'Etat manquent de fermeté et de sévérité dans l'application des lois, mais aussi des arrêtés d'expulsion.

M. Maxime Gremetz. Ça alors !

M. Lucien Guichon. Devant ce phénomène tout à fait nouveau, que je juge pour ma part très positif et qui traduit l'inquiétude d'une large majorité de ressortissants étrangers et, en même temps, un besoin très net d'être rassurés, je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, quelles sont les mesures mises en œuvre sous votre autorité pour que les immigrés en situation irrégulière ou délinquants ne puissent continuer à séjourner ou à sévir sur le territoire national. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, l'an dernier, vous vous en souvenez probablement puisque vous avez examiné ces textes et que vous avez bien voulu les adopter, le Gouvernement vous a proposé une politique...

M. Jean Glavany. Je croyais qu'il s'agissait d'une solution miracle !

M. le président. Monsieur Glavany, je vous en prie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... visant, d'une part, à contrôler l'immigration clandestine et, d'autre part, à mieux assurer l'intégration. Les deux sont inséparables.

De nombreux étrangers sont entrés régulièrement sur notre territoire et, à ce titre, doivent bénéficier de la protection de nos lois.

Il est certain que les immigrés entrés d'une manière irrégulière et séjournant clandestinement sur notre sol...

M. Maxime Gremetz. Pineau-Valencienne !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... deviennent la proie, soit des marchands de travail au noir, soit, tout simplement, de la délinquance.

M. Maxime Gremetz. Pineau-Valencienne !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Par conséquent, si l'on veut permettre aux immigrés, entrés régulièrement, de vivre à

l'abri de nos lois, il faut, dans le même temps, avoir une politique plus rigoureuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En ce qui concerne les étrangers entrés irrégulièrement, une chose est de parler, une autre est de prendre les mesures nécessaires. Si on veut pouvoir reconduire à la frontière les immigrés en situation irrégulière, il faut d'abord négocier avec les pays émetteurs de main-d'œuvre...

M. Gérard Léonard. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... les conditions de réadmission, ce que, d'ailleurs, nos prédécesseurs n'avaient pas fait. Voilà la réalité des choses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ces accords de réadmission, notamment en ce qui concerne les pays du Maghreb, viennent d'être signés et des mesures ont été prises pour permettre l'exécution des arrêtés d'expulsion et des reconduites à la frontière.

Telle est bien la politique du Gouvernement. Elle sera poursuivie sans faiblesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

SATELLITE D'OBSERVATION SPOT

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. J'adresse ma question à M. le Premier ministre car je ne sais pas si elle concerne M. le ministre de la défense ou M. le ministre de l'industrie.

J'ai été surpris et troublé en lisant, dans un grand quotidien national, le 27 mai, un article dont le titre, vous en conviendrez, était particulièrement accrocheur : « Spot au service secret de la défense américaine. »

Chacun sait, ici, que Spot est un satellite d'observation français dont trois exemplaires ont été lancés depuis 1986 et dont les images sont commercialisées par une société de droit privé, Spot Image. L'article disait que cette société avait vendu, soit au Pentagone, soit à l'état-major d'une armée, je ne sais pas exactement, des images portant sur des secteurs particulièrement sensibles.

Le Gouvernement peut-il confirmer cette opération et en préciser le contenu ? Le ministère de la défense a-t-il été appelé à donner un avis ? Si tel n'est pas le cas, ne serait-il pas opportun à l'avenir que le Gouvernement ait à donner un avis sur de telles opérations, car nous pouvons avoir affaire un jour à des clients moins sympathiques que nos amis américains ? Enfin, cette opération, à coup sûr intéressante pour les Américains, se situe-t-elle dans un cadre de réciprocité et quelle contrepartie notre pays en a-t-il tiré ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. C'est à juste titre que M. Jacques Boyon se fait l'écho dans sa question de l'inquiétude exprimée dans cet article de presse.

Depuis l'échec de la filière américaine Landsat, il n'y a qu'un outil qui, sur le plan mondial commercialise des images civiles d'observation par satellite, c'est - vous

l'avez rappelé, monsieur le député - la société Spot image qui exploite les images du satellite Spot. Le chiffre d'affaires de cette société, lors du démarrage en 1986, était de 15 millions de francs. Il est aujourd'hui de 200 millions de francs.

Mais un satellite civil n'est pas un satellite militaire, monsieur le député! La différence fondamentale est que, pour le premier, la résolution des images est beaucoup plus large - dix mètres - que pour un satellite militaire, type Hélios, dont on estime que l'utilisation à usage stratégique et de contrôle du terrain commence en dessous de cinq mètres et va jusqu'à un mètre pour les satellites les plus perfectionnés. L'intérêt de Spot est, à l'inverse, de produire des images d'un champ plus large mais de résolution plus faible, en particulier à usage cartographique.

Il est exact que Spot Image a vendu des images, notamment à l'armée américaine dans le cadre de son cahier des charges qui n'est soumis à aucune obligation de contrôle du ministère français de la défense parce que l'usage fait des images commercialisées est reconnu comme civil.

La distinction entre les deux types de satellites est d'ailleurs bien réelle, à tel point que nous sommes en train de financer une nouvelle étape de Spot - Spot 5 - qui permettra de poursuivre l'usage civil des satellites. Parallèlement, le ministre de la défense prépare, dans la gamme Hélios, des satellites à usage exclusivement militaire.

Mais il arrive qu'une armée commande à une société civile des prestations pour un usage général de type cartographique. Voilà l'explication que vous demandiez, monsieur le député. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Maxime Gremetz. C'est un usage militaire puisque c'est destiné à l'armée!

PERSONNES AGÉES EN MILIEU RURAL

M. le président. La parole est à M. Jean Auclair.

M. Jean Auclair. Ma question à laquelle s'associe M. Bernard de Froment, président du conseil général de la Creuse, s'adresse à Mme le ministre d'Etat, chargé des affaires sociales.

En milieu rural défavorisé, de nombreuses personnes âgées vivent seules, et leur solitude prend un relief particulier en raison de la dépopulation qui touche nos campagnes. C'est le cas en Creuse pour quelque dix mille personnes âgées de plus de soixante ans, soit plus de 8 p. 100 de la population du département. Il n'est pas rare de trouver des villages où il ne reste qu'un ou deux foyers, habités par des personnes seules, généralement des femmes.

La situation devient dramatique pour ces aînés attachés à leur toit et au milieu où ils ont toujours vécu. Ils ne reçoivent la visite que du facteur ou du boulangier, et encore par tous les jours. Leurs enfants n'ont pas toujours la possibilité de les accueillir dans leur foyer et, au demeurant, eux-mêmes souhaitent rester chez eux et retarder le plus longtemps possible l'heure du départ en maison de retraite.

M. René Carpentier. L'aide à domicile nécessite des moyens!

M. Jean Auclair. En outre, ces personnes vivent bien souvent avec des pensions plus que modestes, à la limite de la décence.

Pour nombre d'entre elles, la perte progressive d'autonomie entraîne d'énormes difficultés dans l'accomplissement des gestes les plus simples de la vie quotidienne.

Ne pourrait-on, par exemple, envisager que le coût de leur abonnement téléphonique soit pris en charge par la solidarité nationale, au même titre que la redevance télévision, le téléphone étant un des seuls liens avec le monde extérieur?

Plus généralement, quelle politique le Gouvernement entend-il mener en faveur des personnes âgées isolées dans le monde rural? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur le député, je voudrais d'abord excuser l'absence de Mme Simone Veil qui, à l'instant même, défend le projet de loi sur la sécurité sociale au Sénat.

Votre question me touche beaucoup. Etant moi-même, maire d'une commune rurale, je sais les difficultés que connaissent les personnes âgées. La dépopulation du monde rural est un grave problème, surtout dans les communes qu'elle a réduites aux dimensions d'un hameau.

Le problème que soulève votre question est malheureusement commun à beaucoup de zones rurales reculées de notre pays. Sa solution réside, à l'évidence, dans une politique d'aménagement du territoire ambitieuse dont les bases seront jetées, dès cette session, dans la loi dont vous discuterez probablement début juillet.

Pour l'instant, que fait le Gouvernement en la matière? Il entend d'abord continuer à encourager la politique de maintien à domicile des personnes âgées.

M. Maxime Gremetz et M. René Carpentier. Avec quels moyens?

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Il veut donc faire en sorte que les caisses de retraite puissent répondre à la demande croissante des personnes âgées qui souhaitent bénéficier de services ménagers à domicile. Ceux-ci, en effet, peuvent leur permettre d'avoir vraiment le choix entre la maison de retraite et le maintien dans leur maison, dans leur village, maintien que - vous l'avez très justement noté - la plupart préfèrent.

M. Maxime Gremetz. Avec quels moyens?

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. En outre, le Gouvernement a la volonté de redéployer l'assurance maladie en priorité vers les services de soins infirmiers à domicile.

Voilà qui devrait répondre au premier volet de votre question.

Sur le deuxième volet, je parlerai sous le contrôle de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, ici présent.

M. Louis Mexandeau. Ça vaut mieux!

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Le comité interministériel de l'aménagement du territoire du 12 juillet dernier à Mende, avait décidé - décisions que le ministre des postes et télécommunications a immédiatement exécutées - de réduire les tarifs des communications téléphoniques longue distance et - plus intéressant encore pour les personnes âgées - d'élargir les zones, ce qui revient à multiplier par sept le

nombre de correspondants pouvant être appelés au même tarif, et correspond à une baisse de tarif de 2,4 p. 100 au bénéfice des utilisateurs.

Ces mesures, que m'a confirmées il y a un instant M. Gérard Longuet, vont dans le sens de la politique voulue par le Gouvernement, celle d'un véritable aménagement du territoire. Elles sont de nature à offrir aux personnes âgées le choix entre rester dans leur commune ou aller en maison de retraite. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Maxime Gremetz. C'est une non-réponse !

PLAN SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ CHANTELLE

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre et à MM. les ministres concernés.

Le 22 novembre dernier, la société Chantelle, premier producteur français de lingerie, annonçait sa décision de fermer l'un de ses cinq sites de production dans notre pays, l'usine de Saint-Herblain en Loire-Atlantique - 200 emplois -, jugé, le moins rentable, pour le transférer à l'étranger.

M. René Carpentier. Maastricht !

M. Serge Poignant. Après un premier plan social qui a abouti à un constat de carence, la direction de Chantelle a préparé un nouveau plan, unanimement refusé par les salariés et contesté par les élus locaux.

La réponse de M. le ministre de l'industrie à une question posée le 25 mai dernier nous laisse perplexes.

Messieurs les ministres, vous devez connaître la ferme opposition des parlementaires de Loire-Atlantique et de l'ensemble des conseillers généraux de ce département à ce nouveau plan social : un vœu voté unanimement et résolument par le conseil général, hier matin mardi 7 juin, vous a été transmis - ou va l'être - par son président.

M. Maxime Gremetz. Vœu pieux !

M. Serge Poignant. J'associe aujourd'hui à ma question mes amis parlementaires du département.

Il y a urgence à refuser la délocalisation...

MM. Maxime Gremetz et René Carpentier. Bravo !

M. Serge Poignant. ... et, par conséquent, le nouveau plan social. Pourquoi ?

Parce que les aides apportées par l'Etat ne feraient que retarder la disparition totale de l'entreprise sur le site.

M. Maxime Gremetz. Bravo !

M. Serge Poignant. Parce que rien ne garantit, à moyenne et même à courte échéance, la pérennité du repreneur partiel.

M. Maxime Gremetz. Absolument !

M. René Carpentier. Il a raison !

M. Serge Poignant. Parce que les congés de conversion proposés - plusieurs dizaines - ne feront que repousser la mise au chômage.

Et surtout, monsieur le ministre de l'industrie, parce que la société Chantelle est en bonne santé économique et financière et dégage même un chiffre d'affaires en hausse.

M. Maxime Gremetz. Absolument ! Bravo !

M. Serge Poignant. Messieurs les ministres, en mon nom et au nom de mes collègues de Loire-Atlantique, je vous demande solennellement quelles mesures vous comptez prendre pour préserver les 200 emplois de Chantelle sur le site même de Saint-Herblain et pour refuser de cautionner la délocalisation.

M. Maxime Gremetz. Bravo !

M. Serge Poignant. En pensant à cet exemple que je considère comme un abus, ...

M. Maxime Gremetz. Absolument !

M. Serge Poignant. ... je vous demande que toutes dispositions légales et réglementaires soient prises tant au niveau national qu'au niveau européen, pour permettre la préservation durable de nos emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Votre question, monsieur Poignant a été effectivement traitée le 25 mai dernier. Je crains, en effet, de ne pas avoir répondu en totalité à l'attente des parlementaires de Loire-Atlantique. Outre ce département, ceux du Morbihan, du territoire de Belfort, du Val-de-Marne et de la Marne sont également concernés par les activités du groupe Chantelle. Cette entreprise exporte plus de 60 p. 100 de sa production. Elle est donc, hélas ! directement confrontée au choc de la concurrence internationale...

M. Maxime Gremetz. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... puisque ses clients sont des clients internationaux qui ont la possibilité de s'approvisionner dans le monde entier.

M. Maxime Gremetz. Sa situation financière est formidable !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Lorsque la disparition totale du site de Loire-Atlantique a été envisagée, en accord naturellement avec la direction départementale du travail, un premier plan social a été « retouché. » Nous avons engagé avec l'entreprise, par l'intermédiaire du directeur régional de l'industrie, une coopération pour trouver une solution plus judicieuse et plus respectueuse de la situation des salariés.

Je suis prêt à recevoir les parlementaires de Loire-Atlantique, sous votre conduite, pour examiner cette situation.

M. Maxime Gremetz. Parlozes !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Cependant j'attire votre attention sur le fait que nous ne pouvons pas prendre, au nom de l'Etat, la responsabilité du compte d'exploitation de Chantelle.

M. Maxime Gremetz. Il est bon !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Nous pouvons favoriser des reconversions, nous pouvons favoriser le démarrage d'entreprises qui embaucheraient ce personnel. Nous pouvons - et nous l'avons fait au niveau international - appeler l'attention de l'Europe sur son devoir de protection aux frontières et de respect des contingents

de l'AMF. Nous pouvons obtenir ce que vous n'aviez pas obtenu, messieurs les socialistes, à savoir qu'il y ait une clause sociale dans les accords du GATT !

M. Maxime Gremetz. Et la préférence communautaire !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Mais hélas ! nous ne pouvons pas diriger les entreprises à la place des entrepreneurs !

Cependant, solidaire des élus attachés aux emplois industriels de leur département, le ministère de l'industrie fera avec eux le maximum d'efforts pour fournir au plus grand nombre de salariés de Loire-Atlantique des perspectives d'emploi en France.

M. Maxime Gremetz. Paroles ! Paroles !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Cela est encore dans nos possibilités à condition, naturellement, Edmond Alphandéry l'a évoqué tout à l'heure, de ne pas succomber à la facilité de la nationalisation absolue : le contribuable ne peut pas se substituer à l'entreprise ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures sous la présidence de Mme Nicole Catala.)

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

Mme le président. La séance est reprise.

2

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Mme le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une décision de rejet relative à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

3

DÉCLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

Mme le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant que le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Acte est donné de cette communication.

4

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 24 juin 1994 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi et ce soir à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur le nouveau contrat pour l'école et débat sur cette déclaration.

Jeudi 9 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures :

Suite du débat sur le nouveau contrat pour l'école.

A vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur le code minier.

Lundi 13 juin, à vingt et une heures trente :

Deuxième lecture :

Du projet sur l'emploi de la langue française ;

Du projet sur l'amélioration de la participation des salariés dans l'entreprise.

Mardi 14 juin, à seize heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur l'Europe et débat sur cette déclaration.

Mercredi 15 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Deuxième lecture :

De la proposition de loi sur le versement de primes de fidélité ;

Du projet sur l'ordre des géomètres-experts.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur le code de la santé publique.

Jeudi 16 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 17 juin à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire sur le projet sur certaines modalités de nomination dans la fonction publique ;

Projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Lundi 20 juin, à quinze heures :

Neuf projets de loi portant approbation de conventions ou accords internationaux.

A vingt et une heures trente :

Troisième lecture du projet sur le traitement de données nominatives dans le domaine de la santé.

Mardi 21 juin, à neuf heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur le respect du corps humain ;

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur le don d'organes et la procréation.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la recherche et débat sur cette déclaration.

Mercredi 22 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet sur l'emploi dans les départements d'outre-mer.

Jeudi 23 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :
Suite du projet sur l'emploi dans les départements d'outre-mer ;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'habitat.

Vendredi 24 juin, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'organisation du temps de travail dans la fonction publique.

5

NOUVEAU CONTRAT POUR L'ÉCOLE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

Mme le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur le nouveau contrat pour l'école et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, le débat qui s'ouvre devant l'Assemblée nationale constitue le dernier acte de la consultation nationale sur l'école voulue par le Premier ministre et qu'il clôturera lui-même le 16 juin prochain à la Sorbonne.

Cette consultation a duré plus de quatre mois. Elle a commencé par l'audition de toutes les organisations et associations représentatives des parents, des enseignants, des familles. Elle s'est poursuivie par une série de tables rondes. La première, à l'UNESCO, le 9 mars, a permis de confronter les visions institutionnelles sur le système éducatif français avec celles d'observateurs extérieurs : philosophes ou chefs d'entreprise, par exemple. Ensuite, des groupes de travail se sont réunis, au nombre de vingt et un, qui ont tenu chacun de nombreuses réunions. Chapitre par chapitre, ils ont essayé de faire progresser la réflexion sur les quatre grands thèmes proposés : missions et contenus du système éducatif ; école et société ; vie des établissements ; métiers de l'enseignement. L'étape suivante a été celle des grandes rencontres en province, principalement ouvertes aux acteurs du terrain. Plus de 6 000 enseignants et parents, animateurs d'associations, se sont retrouvés à Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg, dans le courant du mois d'avril, pour confronter leur expérience et leurs convictions sur les évolutions nécessaires de l'école. Le 9 mai, j'ai présenté 155 propositions concrètes, non enjolivées, volontairement dépouillées de tout l'appareil de commentaire et de présentation dont on use volontiers en pareil cas. Les 18, 19 et 20 mai, dans tous les établissements scolaires de France, collèges, lycées, écoles, pendant une demi-journée les enseignants et souvent les parents d'élèves délégués ont discuté ces propositions. A toutes les étapes de cette concertation, les parlementaires, et spécialement les députés, ont été associés et invités, comme ils l'avaient été dès le mois de novembre au début de la réflexion sur le collège. Je me suis rendu devant les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Enfin, devant les deux assemblées, un débat organisé a été inscrit à l'ordre du jour. La conviction du Gouvernement est, en effet, que le Parlement, représentant la nation, doit s'exprimer sur l'école, enjeu majeur de notre avenir commun. L'école n'est pas affaire de spécialistes et d'experts. Elle est l'affaire commune de tous les Français.

Aucun pays du monde, en effet, n'a conçu une telle passion pour son école. C'est, si j'ose dire, l'article premier de l'exception française. Pour les Français, l'école n'est pas seulement ce qu'elle est partout ailleurs, l'organisation de la formation des jeunes, ce qui est déjà en soi un enjeu capital. Elle est bien davantage encore ; elle est la sève même de la République, et son visage le plus accessible et le plus précieux.

M. Jean Glavany. Quel changement !

M. le ministre de l'éducation nationale. L'immense aspiration républicaine à plus de justice, à plus de modernité, à plus de raison, c'est à l'école et par l'école qu'elle s'incarne aux yeux des Français, aujourd'hui comme hier.

M. Jean Glavany. On va finir par applaudir !

M. le ministre de l'éducation nationale. La devise de la République, c'est l'école qui lui sert d'illustration quotidienne. La liberté des consciences, l'égalité des droits et des chances, la fraternité à l'égard du plus faible : voilà le devoir de l'école. Et même si cette loi demeure non écrite, même si cette attente est implicite, elle constitue l'armature centrale du lien qui unit l'école à la nation.

M. Eric Duboc. Très bien de le rappeler !

M. le ministre de l'éducation nationale. Voilà donc conjugués les défis de l'école pour les Français : une école chargée de missions de formation qui ne cessent de s'alourdir, la formation de l'intelligence, de la raison et du caractère au temps de la télévision, c'est-à-dire au temps de l'immédiat, du fugace, de l'émotionnel et du passionnel, et en même temps une école toujours chargée d'attentes symboliques extrêmement lourdes.

Il m'a semblé que le temps était venu d'un nouveau contrat entre la société française et son école. Un contrat parce que cela vaut engagement des deux parties, parce que cela oblige à clarifier les obligations réciproques. Un contrat qui soit transparent, qui n'ait pas pour but ou conséquence de bouleverser, mais d'enrichir, qui rassure plus qu'il n'inquiète, qui simplifie plus qu'il ne complique. Un contrat qui puisse être fondateur d'une nouvelle époque, d'un temps nouveau pour l'école et ceux qui la vivent, parents, élèves et enseignants.

Dans l'histoire de notre siècle, si l'on veut simplifier, et sans doute à l'excès, on peut dire que l'école a connu deux grandes périodes.

La première a duré jusqu'à la fin des années soixante : c'est le temps de la méritocratie. L'école sélectionne sans complexe ceux qu'elle juge digne des formations supérieures. Ces formations supérieures commencent au lycée, qui n'accueille qu'une minorité de jeunes Français. Cette époque a un défaut : elle est malthusienne. Or le refus du savoir à certains enfants est d'autant plus scandaleux que ceux qui le détiennent le regardent comme vital pour leurs propres enfants. Mais elle a un avantage : elle est lisible par tous. Les règles du jeu sont claires et le statut des enseignants se trouve très valorisé par le double rôle qui est le leur de détenteurs du savoir et, en même temps, de sélecteurs et formateurs des élites.

A la fin des années soixante commence une autre époque : celle de l'élargissement d'abord, puis de la généralisation de l'offre de formation secondaire, qui débouche sur l'augmentation parallèle, et tout à fait considérable, des formations universitaires : du collège unique au milieu des années soixante-dix jusqu'aux « 80 p. 100 au niveau du bac » dans les années quatre-vingt, l'inspiration est la même. Cette politique aura été une réussite exceptionnelle du point de vue des résultats chiffrés. L'école a pu et su répondre à la demande sociale.

Les élèves ont été accueillis en grand nombre, et nous nous trouvons d'ores et déjà dans la zone des deux élèves sur trois au niveau du baccalauréat. De ce point de vue, c'est un succès.

M. Jean Glavany. Eh bien ?

M. le ministre de l'éducation nationale. D'où vient alors le doute persistant, l'inquiétude confuse et durable sur l'école ?

De deux raisons, me semble-t-il, dont l'une est mauvaise et l'autre, hélas ! justifiée.

La mauvaise raison, c'est le gonflement constant des demandes que la société adresse à l'école.

M. Eric Duboc. Exactement !

M. le ministre de l'éducation nationale. Plus la société a de problèmes, moins elle dispose d'armes pour les maîtriser, et plus elle se tourne vers l'école en lui enjoignant de les résoudre à sa place. Comment l'école et ceux qui en ont la charge ne s'angoisseraient-ils pas à se voir demander non seulement de transmettre savoir et savoir-faire, mais de juguler le chômage, d'assurer la protection contre le sida, d'améliorer les conduites de sécurité routière, de vaincre la drogue, de compenser l'angoisse affective et sociale de l'enfance et de l'adolescence, de former à l'économie et, comme je l'ai entendu il y a peu, aux marchés boursiers et au goût ? Je n'ai pris ici que les sujets évoqués ces six derniers mois, oubliant volontairement tous ceux, de la carie dentaire à l'éducation sexuelle, qui firent les premières pages des journaux voici quelques années. On demande trop à l'école. On lui demande mal. On ne lui parle pas assez. On ne l'écoute pas assez. Voilà pour la mauvaise raison !

Mais il en existe aussi une juste, que l'on entend peu parce que ceux qui devraient se plaindre ne sont jamais parmi ceux qui s'expriment : l'école devrait être l'instrument de la correction des inégalités. Aujourd'hui, elle ne parvient pas à jouer ce rôle comme nous l'espérerions. L'école marche mal comme ascenseur social. Pour être plus précis et plus juste, elle fonctionne assez bien jusqu'aux étages intermédiaires, elle ne fonctionne plus en direction des étages supérieurs. C'est d'autant plus navrant, d'autant plus grave, que nous vivons une époque où le diplôme supérieur est de plus en plus la clé obligatoire - c'est d'ailleurs, à mes yeux, un problème - pour l'accès aux situations d'influence et de pouvoir dans la société française.

Nous ne sommes plus au temps des autodidactes, nous sommes au temps des superdiplômés. Et les superdiplômés, aujourd'hui, ce sont, la plupart du temps, les enfants de ceux qui avaient déjà le savoir, le pouvoir ou les biens matériels dans la société française. Il suffit, pour le mesurer, de prendre la liste des reçus aux concours des grandes écoles, qui n'expriment elles-mêmes aucune préférence sociale, mais sanctionnent la réalité d'un niveau.

C'est ainsi que, ayant réussi la massification de l'école, nous avons manqué sa démocratisation. Or cette démocratisation est essentielle à l'école, au sens le plus fort du mot.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Elle est la justification des efforts que consent la nation pour son école. Elle est essentielle à la nation, tant la fluidité de la société, le sentiment que les enfants peuvent obtenir ce que n'auront pas eu les parents, est indispensable à la cohésion de cette société.

M. Eric Duboc. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. Si cette fluidité n'existe pas, alors on est devant une société du privilège par la naissance, et ce privilège est à la fois irrédicible à la République et insupportable sur le long terme à ceux qui en sont exclus. Il y a là une cause de fracture particulièrement menaçante pour notre avenir.

C'est ainsi que se trouvent tracées pour nous les deux perspectives qui doivent orienter le nouveau contrat pour l'école : clarifier les missions de l'école et de chacun de ses niveaux pour qu'elle ne soit pas le bouc émissaire de toutes les faiblesses et de tous les manques de la société française ; fixer à l'école, à l'intérieur de ces missions, un objectif clair, l'égalité des chances. Ainsi, après la période de la sélection et la période de la massification, nous devons ouvrir une troisième période plus équilibrée, plus attentive aux attentes de chacun des élèves, en fonction de ses difficultés et de ses enthousiasmes : l'école de l'égalité des chances.

Les efforts que nous avons à faire pour construire cette école de l'égalité des chances, je les classerai en cinq grands chapitres qui organisent et permettent de rassembler les propositions que j'ai faites. J'insisterai davantage sur les deux premiers de ces chapitres, me contentant d'évoquer les principes directeurs des trois autres.

Premier chapitre : l'égalité devant le savoir. Pour réduire les inégalités, l'école doit travailler en priorité sur des compétences subtiles, dont la maîtrise assure l'intégration, la socialisation et à terme le succès, et sans lesquelles rien n'est possible. Elle doit travailler sur ce qui fait la différence entre ceux qui réussissent parce qu'ils en trouvent la possibilité à la maison et ceux qui échouent parce qu'ils n'acquièrent jamais vraiment ces compétences.

Ce qui fait la différence, c'est d'abord la langue. Il n'y a pas de discriminant plus décisif que celui-là.

M. Eric Duboc. En effet !

M. le ministre de l'éducation nationale. Les enseignants le savent bien, et nous le savons bien aussi : un élève qui réussit, c'est toujours un élève qui est à l'aise dans sa langue. Un élève qui demeure étranger à la langue, sous toutes ses formes, écrite ou orale, ne peut pas réussir. Un élève maladroit devant la langue aura bien de la peine à faire son chemin dans le monde scolaire.

C'est pourquoi la langue française, sous toutes ses formes, écrite ou orale, tant dans la compréhension que dans l'expression, dans le lexique que dans la syntaxe, doit être la priorité des priorités.

La langue n'est pas, comme je l'ai lu ici ou là, la clé pour le retour des études littéraires, c'est la clé pour toutes les études. J'interrogeais voici quelques mois le président de l'Académie des sciences, un grand physicien, qui s'appelle M. Friedel. Je lui demandais ce qu'à son avis il convenait qu'un jeune bachelier eût appris au moment du bac pour devenir plus tard un grand scientifique, un de ces grands savants dont la France a besoin. Dans mon esprit, bien entendu, je cherchais à établir un ordre de priorités pour les programmes de mathématiques ou de physique auxquels je réfléchissais. Et ce grand savant, à la tête de la plus illustre compagnie de scientifiques que compte notre pays, m'a répondu seulement ceci : « Il faut que vous leur ayez appris le français. » A ces mots font écho les réflexions unanimes entendues dans la bouche des enseignants de mathématiques, de sciences physiques, de sciences naturelles, qui expliquent à quel point ils doivent se battre contre la difficulté rencontrée par les élèves pour comprendre le lexique et les énoncés des disciplines dont ils ont la charge.

Le retour de la priorité au français, ce n'est pas le retour des littéraires - tant mieux cependant si, au passage, quelques-uns se forment ! C'est le retour de l'égalité des chances. La langue française, ce n'est pas, comme on l'a cru et fait croire aux enfants et aux jeunes pendant des décennies, une discipline comme les autres. C'est la clé de toutes les autres disciplines.

M. Eric Duboc. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il faudra que cela se traduise dans les programmes, non pas seulement de français, mais de toutes les autres disciplines, dans la recherche de la précision de l'expression, dans la recherche de la correction de la langue orale et de la langue écrite. Je pense, par exemple, à l'orthographe - sans doute cela me vaudra-t-il des commentaires -, longtemps regardée, avec une sorte de condescendance comme l'indice d'une approche réactionnaire ou nostalgique.

M. René Couanau. C'est Glavany, cela !

M. le ministre de l'éducation nationale. Or tous les initiés savent qu'en réalité, lorsque vient le jour des épreuves décisives, des concours, des examens, de l'embauche, l'orthographe joue le rôle d'un discriminant très important...

M. Nicolas Forlssier. Bien sûr !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... qui fait choisir l'un plutôt que l'autre, et c'est d'autant plus cruel que les uns le savent et les autres pas.

M. Bernard Schreiner. Très juste !

M. le ministre de l'éducation nationale. Alors pourquoi ne pas le dire ? Pourquoi ne pas offrir à tous la même chance de se former sur ce qui, un jour, sera si important ?

Priorité à l'essentiel : c'est aussi pourquoi j'ai essayé de servir d'une manière inédite la cause de la lecture, pour laquelle je me bats depuis des années, en particulier à la tête de la mission interministérielle de lutte contre l'illettrisme, que j'ai présidée, sous des gouvernements d'inspiration différente, depuis 1986 jusqu'en 1993. Y a-t-il des progrès importants à faire en matière de lecture ? Je le crois. C'est vital pour la France et sa culture.

M. Nicolas Forlssier et M. René Couanau. Absolument !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est vital pour des secteurs entiers de son économie et de son expression - l'édition et les journaux. C'est vital pour l'esprit français. C'est vital pour chacun de ceux qui sont concernés et menacés d'exclusion dans un monde où la place de l'écrit, dans la vie économique et sociale, ne cesse de s'élargir, avec l'informatique en particulier. Je ne peux pas me résoudre, et je suis sûr que l'Assemblée nationale ne le peut pas non plus, à passer par pertes et profits le nombre important, trop important, de jeunes Français qui ne parviennent pas, au terme de l'école primaire, à lire et écrire correctement, sans difficultés, et dont beaucoup, en réalité, n'y parviendront jamais. Ces enfants sont des enfants comme les autres. Leur intelligence, leurs capacités sont aussi vives que celles de leurs camarades. Je n'accepte pas que nous les abandonnions.

Malheureusement, c'est un débat souvent piégé. Le risque est grand qu'il n'apparaisse comme une critique implicite de l'école et des enseignants.

M. René Couanau. Eh oui !

M. le ministre de l'éducation nationale. Or cette critique serait injuste tant les instituteurs mettent d'eux-mêmes dans leur enseignement, tant ils se passionnent pour leur travail.

M. Jean Glavany. En effet. Quel changement !

M. le ministre de l'éducation nationale. Si vous avez envie d'applaudir, monsieur Glavany, ne vous en privez pas !

Je m'en voudrais de ne pas vous laisser ce plaisir !

Il ne faut pas critiquer les instituteurs. Il faut mettre à leur disposition des éléments objectifs de réponse à des problèmes de compréhension de ce qu'est le mécanisme de la lecture, des difficultés, parfois très dissimulées, très difficiles à appréhender, que rencontrent les enfants dans cette acquisition. Il faut confronter leur approche avec celle des chercheurs, celle des médecins, des neurophysiologistes ou des psychologues, celle des orthophonistes et celle des parents.

M. René Couanau et plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française. Tout à fait !

M. le ministre de l'éducation nationale. Et cette approche ne doit pas être soupçonnée de quelque parti pris que ce soit. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) C'est pourquoi je propose la création d'un observatoire national de la lecture,...

M. Eric Duboc. Parfait !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... pluraliste dans sa composition, chargé de recueillir des éléments objectifs, de confronter les recherches pour enrichir la réflexion publique et le travail personnel de chacun des enseignants concernés.

M. Eric Duboc. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Après la langue, écrite et orale, le deuxième discriminant c'est la méthode. Bien souvent, les parents disent : « Il pourrait réussir, mais il ne sait pas travailler. » Cette approche, qui pourrait paraître naïve, est en réalité parfaitement pertinente. Toutes les enquêtes montrent que la grande différence dans la réussite, après la langue, vient de ce que les uns trouvent très tôt, souvent à la maison, les clés pour le travail personnel, et les autres ne les trouvent jamais. Ce sont ces clés qu'il faut offrir. Elles tiennent à l'organisation du travail, à la découverte de l'autonomie, aux techniques de mémorisation, parfois à la maîtrise du sommeil ou à la limitation de la consommation de télévision.

M. Eric Duboc et plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Notre devoir est d'offrir ces clés à tous. C'est pourquoi je propose que la méthodologie entre dans les programmes de toutes les disciplines, que l'école primaire organise en son sein, tous les jours, dans toutes les classes de toutes les écoles de France, des études dirigées où seront faits les devoirs écrits.

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Le travail à la maison se limiterait ainsi à des leçons à apprendre et la mémoire redeviendrait l'instrument précieux qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être. Cela peut se faire à l'école dès la prochaine rentrée, puis, je l'espère, être progressivement étendu au collège.

M. Eric Duboc. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Troisième discriminant : ces « plus » que certains reçoivent et d'autres pas. Certains sont formés très tôt aux langues étrangères, aux langages artistiques. D'autres ne le seront jamais. Ils en souffriront et la nation aussi. Permettez-moi de prendre l'exemple des langues vivantes. Les Français ressentent douloureusement leur retard linguistique par rapport à d'autres peuples. Ils en souffrent dans leur vie personnelle, mais aussi dans leurs chances de rencontre ou de promotion.

M. Eric Duboc. C'est vrai que nous ne sommes pas bons !

M. le ministre de l'éducation nationale. Notre économie en souffre aussi, le secteur commercial par exemple.

M. Nicolas Forissier. Absolument !

M. le ministre de l'éducation nationale. Les peuples anglophones, qui ne parlent pas mieux que nous les langues étrangères, n'ont pas le même handicap. Leur langue maternelle est devenue, même sous forme de sabir, le patois du monde entier. Nous, nous nous devons d'avancer de manière décisive. Or, lorsque l'on pousse l'enquête, lorsque l'on interroge les chercheurs, on constate qu'il est un point de bon sens sur lequel ils se retrouvent presque tous : les langues s'apprennent d'autant plus facilement qu'on y est initié tôt. Cela tient à l'extraordinaire malléabilité de l'oreille et du cerveau de l'enfant, malléabilité qui disparaît, pour ainsi dire, à l'âge même où nous commençons à enseigner les langues. C'est pourquoi je propose que, à partir de la rentrée 1995, nous puissions initier à une langue vivante - j'emploie ce terme pour ne pas exclure *a priori* les langues régionales que j'aime et dont je suis un défenseur (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

M. Eric Duboc. Nous aussi !

M. Didier Mathus. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... tous les élèves de toutes les écoles, en commençant par le cours élémentaire. Naturellement, nous n'avons pas la possibilité de transformer d'un coup de baguette magique tous les enseignants du primaire en professeurs de langue. C'est pourquoi il nous faudra conduire cette initiation grâce à l'audiovisuel qui saura, j'en suis certain, montrer son efficacité dans ce domaine, comme il l'a fait dans d'autres. Les collectivités locales ou autres organismes qui avaient les moyens de procéder autrement, en recourant à des professeurs spécialisés par exemple, seront tout à fait libres de continuer à le faire. Mais plus un seul élève ne se trouvera exclu de cette initiation précoce que certains voient même commencer un jour - et j'en serais heureux - dès l'école maternelle.

M. Claude Dhinnin. Bravo !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai conduit la même réflexion pour l'initiation aux langages artistiques. Tous sont épanouissants mais il en est un que l'on ne peut rencontrer que très tôt faute de quoi on risque de ne pas y accéder, c'est la musique.

M. Eric Duboc. C'est bien de le dire !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne sais si l'oreille musicale et l'oreille linguistique sont confondues, mais l'une et l'autre sont très faciles à former dans l'enfance, très difficiles à rattraper ensuite lorsqu'elles ont pris un mauvais pli, si j'ose dire. C'est pourquoi, avec les mêmes méthodes, je propose une initiation musicale quo-

tidienne à partir de la rentrée 1995 dans toutes les écoles de France. « Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Il est enfin un dernier discriminant important, et certains seront surpris que je le classe dans ce chapitre de la lutte contre l'inégalité scolaire ; c'est celui des repères pour la vie personnelle et pour la vie en société.

M. René Couanau. Très juste !

M. le ministre de l'éducation nationale. Les jeunes, dans l'époque que nous vivons, manquent cruellement de repères. Toutes les voies de nature communautaire dont disposait traditionnellement une société complexe comme la nôtre pour transmettre ces repères sont entrées dans une crise grave. Le village ou le quartier, le métier, la corporation comme on disait, les religions, la famille, toutes ces communautés sont plus ou moins en souffrance. Nombre d'enfants et de jeunes doivent se construire eux-mêmes. L'école et la nation ont le devoir impérieux de leur fournir des repères pour cela.

M. Eric Duboc. Bravo !

M. le ministre de l'éducation nationale. Si nous ne nous y employons pas, c'est que nous ne croyons pas à nous-mêmes, que nous avons implicitement que nous n'avons rien à leur transmettre qui vaille la peine. C'est pourquoi je propose l'introduction, à tous les niveaux de notre école et dans toutes les disciplines, d'un programme d'éducation civique fondé sur la morale humaniste qui nous est commune, et sur l'idée de responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Eric Duboc. Très bonne initiative !

M. le ministre de l'éducation nationale. L'égalité des chances a bien d'autres traductions dans ce plan. Pour des raisons de temps, je me contenterai de les énumérer : prévention et détection précoce de la difficulté scolaire ; suivi continu des réponses à y apporter ; politique d'intégration des handicapés ; aménagement du territoire avec cette proposition, que je considère comme révolutionnaire, de permettre à tous les lycées de France d'offrir toutes les options possibles, même lorsque les effectifs ne seront pas réunis, grâce à l'enseignement à distance et au multimédia :...

M. Eric Duboc. Excellent !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... association effective des collectivités locales aux décisions de carte scolaire ; travail en profondeur sur une nouvelle politique de la santé scolaire, fondé sur les médecins scolaires...

M. Eric Duboc. C'est très important !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... secondés par de jeunes médecins en formation, nomination d'infirmières dans les établissements qui en manquent, d'assistantes sociales dans les réseaux d'établissements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je voudrais noter enfin, et ce sera le dernier point de ce premier chapitre, l'instauration, à l'image du fonds social lycéen, d'un fonds social collégien qui permettra de répondre en direct à des difficultés perceptibles seulement dans la proximité, dans l'intimité du collège, et qui sont ignorées de toute administration. Il y a là un type de réponse souple, discret, immédiatement mobilisable, sans poids administratif, en réalité profondément humain. D'une certaine manière, sa gestion peut être aussi un acte d'éducation civique et morale.

Deuxième grand chapitre de ce plan : l'école, jusqu'à maintenant trop uniforme, doit désormais accueillir et promouvoir la diversité. C'est naturellement dans ce chapitre que je situe la réforme du collège. Tout le monde en était d'accord, le collège souffrait de son uniformité pédagogique. En souffraient davantage encore deux types d'élèves, et d'abord les élèves en difficulté à qui, trop souvent, il n'était possible de proposer aucune réponse pédagogique précoce et adaptée à leurs problèmes. On se contentait de les laisser monter de classe en classe et vivre, au bout du chemin, leur exclusion.

En souffraient ensuite des élèves qui auraient pu mieux valoriser leur temps de présence au collège pour aller vers l'excellence, situation particulièrement dommageable pour ceux des élèves brillants issus de milieux moins favorisés. Toute la difficulté était de proposer des réponses à ces questions sans retomber dans la pratique, détestable à mes yeux, des filières composées à partir d'une sélection précoce et condamnant sans recours à la relégation.

M. Edouard Landrain. Très juste !

M. le ministre de l'éducation nationale. La réforme du collège répond, je le crois, à ces impératifs. Elle introduit des réponses pédagogiques diversifiées, sans reconstruire des filières de ségrégation. Elle propose, dès la sixième, un dispositif de consolidation, dans des conditions souples, à effectifs réduits, à pédagogie adaptée, sans lourdes contraintes de programmes, à destination des élèves qui ne maîtrisent pas les fondamentaux indispensables. Ce dispositif, que nous allons expérimenter sous des formes diverses, affiche clairement ses intentions : remettre à niveau pour permettre la poursuite d'une scolarité normale.

M. Eric Duboc. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Par ailleurs, le parcours du collège est enrichi d'options permettant à tous ceux qui le souhaiteront de découvrir, chaque année, une discipline nouvelle : langue vivante en sixième ; latin, en cinquième, conçu comme une clé précieuse pour une meilleure maîtrise ultérieure de la langue française ; deuxième langue vivante obligatoire en quatrième ; sciences expérimentales ou grec ou technologie renforcée en troisième.

Pour servir ce projet, l'organisation du collège est repensée. Il est désormais construit en trois cycles : la sixième est celui de l'adaptation ; cinquième et quatrième constituent ensemble celui des approfondissements ; la troisième est celui de l'orientation. Bien entendu, ici encore, méthodologie, études dirigées, éducation civique font leur entrée ou se voient réhabilitées (« Très bien », sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République).

M. Eric Duboc. Bravo !

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous avons prouvé cette volonté d'équilibre dans la diversité en ouvrant, à la sortie du lycée, des portes nouvelles pour les formations générales littéraires, économiques ou sociales, désormais en situation de déboucher sur des études médicales, par exemple, ou sur de grandes écoles, autrefois fermées à ces étudiants.

La même volonté de valoriser la diversité se retrouve dans la partie du plan qui touche à la formation technologique et professionnelle au sens large et aux lycées professionnels en particulier. Après le collège, la voie technologique ou professionnelle doit pouvoir être choisie par tous ceux qui ont du goût pour le concret, pour l'excellence dans le geste ou dans le métier, ou qui souhaitent s'assurer une insertion professionnelle.

M. Gérard Cornu. Tout à fait ! C'est très important !

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous devons multiplier les signes pour prouver que le plaisir d'apprendre et l'excellence, la qualité de la formation, se rencontrent aussi dans ces filières technologiques et professionnelles.

M. Eric Duboc. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous devons prouver que la voie professionnelle peut également permettre de se prendre en charge par l'entrée dans un métier ou d'accéder à des formations élaborées de très haut niveau.

M. Gérard Cornu. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il revient naturellement à l'entreprise de proposer, sur notre incitation, des progressions de carrière indiscutables à ceux qui choisissent d'y entrer tôt. Mais il revient au système éducatif de construire des parcours cohérents, technologiques ou professionnels, du CAP aux diplômes d'ingénieurs en passant par les « bacs pro » qui sont une remarquable réussite, par les formations de techniciens supérieurs ou par les diplômes universitaires technologiques.

C'est parmi ces signes d'excellence qu'il convient de classer la décision que j'ai prise de créer des concours généraux pour les formations professionnelles, distinctions éminentes, qui n'existaient jusqu'à maintenant que dans les formations générales.

Le développement de la formation professionnelle, c'est aussi l'engagement que nous avons pris dans la loi quinquennale d'offrir des formations courtes et qualifiantes validables, comme je le propose, par unités capitalisables, à tous les jeunes qui sortent du système éducatif sans véritable qualification.

Je me bornerai, madame le président, à énumérer les titres des autres chapitres et les mesures essentielles inspirées par les principes qu'ils énoncent.

Troisième chapitre : l'adhésion de la nation à son école.

Une grande part du succès de l'école réside dans la reconnaissance de son rôle, de sa mission et de ses personnels par l'ensemble des Français.

M. Eric Duboc. Exactement !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est vrai des familles dont l'adhésion à l'école garantit l'engagement personnel des élèves. C'est vrai aussi pour le reste de la nation. C'est pourquoi il faut que l'école soit lisible et transparente pour tous. Il faut qu'elle se fixe des objectifs crédibles et connus.

Les programmes seront donc réécrits, selon un mot d'ordre très simple : « moins mais mieux ». Soyons moins ambitieux, moins encyclopédistes, mais plus exigeants en matière de maîtrise des fondamentaux. Chaque fois, les enseignants, qui sont les détenteurs de l'expérience, seront directement consultés. Ce sera en particulier le cas dès la prochaine rentrée pour les nouveaux programmes de l'école primaire, rédigés en fonction des cycles, que je désire voir mis en application à courte échéance.

Le Parlement sera consulté sur les programmes. Même si cette proposition peut faire sourire, je considère, moi, que les représentants de la nation ont quelque chose à dire sur ce qu'on doit apprendre à l'école. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

C'est pourquoi aussi, à l'image du remarquable travail effectué par la défense nationale, il me paraît nécessaire de valoriser la place et la mission de l'école par la créa-

tion d'un institut des hautes études de l'éducation nationale, et par la constitution, à l'instar des SIRPA, d'une mission de promotion de l'image de l'école et des enseignants.

Quatrième chapitre: une nouvelle politique des personnels.

C'est là une des clés du progrès de notre institution. Je veux souligner devant vous trois objectifs simples.

Premièrement, plus aucune nomination d'enseignants débutants sur un poste difficile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est un changement culturel très profond, mais qui me paraît indispensable pour mettre un terme au gâchis dans lequel nous avons trop longtemps vécu.

M. Eric Duboc. Il faut faire vite !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il convient donc d'identifier ces postes difficiles et de proposer des avantages de carrière à ceux qui, pour une certaine durée, accepteront de s'y investir.

M. Claude Dhinnin. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pour favoriser ce choix, je propose aussi que les enseignants qui seraient prêts à prendre cet engagement soient protégés, pendant une certaine durée, par la possibilité d'un retour facile à leur poste d'origine.

Deuxième objectif: la fixation d'un cahier des charges à finalité professionnelle pour la formation initiale des enseignants.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il ne me paraît pas normal que les instituts universitaires de formation des maîtres ne soient pas guidés dans la préparation professionnelle des enseignants. Ce n'est nullement porter atteinte aux IUFM que de leur indiquer ce qu'attend exactement le futur employeur qu'est l'éducation nationale.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous avons aussi un vrai travail à conduire sur la formation continue. Je souhaite qu'elle réponde beaucoup mieux qu'aujourd'hui aux besoins exprimés par les enseignants, en particulier pour ce qui touche à la pratique de leur métier.

Dans mon esprit, la qualité de cette réponse est liée à la création d'un dispositif efficace de repérage et de valorisation des réussites, notamment pédagogiques, pour que ce qui marche ici ou là, du fait de l'imagination, de la créativité de tel ou tel enseignant, de telle ou telle équipe, puisse être effectivement proposé à la généralisation. Pour servir cette nouvelle politique, je propose la mise en place, dans chaque rectorat, d'une véritable direction des ressources humaines et pédagogiques, construite en particulier autour des inspecteurs pédagogiques régionaux.

M. Eric Duboc. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Cette nouvelle conception suppose, pour les enseignants, un recours plus large au travail en équipe. C'est pourquoi je propose, novation qui me paraît très importante, la mise à disposition de chaque établissement d'un crédit d'une journée par trimestre pour qu'il organise et approfondisse son travail comme le souhaitera chacune des équipes éducatives.

Enfin - cinquième chapitre - cette démarche générale n'aurait pas de sens si n'était pas affirmée une conviction: il n'y a pas de succès possible sans une organisation nouvelle qui affirme la confiance faite au terrain.

La recherche d'une plus grande autonomie des établissements est confirmée et doit être notre axe. C'est l'établissement qui est la cellule de base de notre architecture.

M. Nicolas Forissier. C'est essentiel !

M. le ministre de l'éducation nationale. Mais les établissements ne doivent pas demeurer isolés et solitaires. Ils ont tout à gagner à la nouvelle organisation que je propose. A l'intérieur d'un bassin de formation, écoles, collèges et lycées entrent désormais dans un même réseau où ils pourront mieux répondre aux attentes des publics particuliers que la géographie sociale et culturelle leur propose et gérer ensemble, de manière souple, leurs ressources pédagogiques, matérielles et parfois humaines. Je pense, par exemple, aux remplacements, dont l'organisation, trop lente et trop lourde, n'est pas satisfaisante à mes yeux et aux yeux de très nombreux parents d'élèves, et gagnerait beaucoup à être rapprochée du terrain.

Après l'énoncé des cinq chapitres qui organisent mes 155 propositions, je veux, pour entrer dans ma conclusion, répondre à la question des moyens. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe communiste.*)

L'essentiel de ce plan est dans des contenus nouveaux, une organisation nouvelle. Ce n'est pas un plan qui impose la mobilisation de dizaines de milliards de francs, parce que laisser croire que ce soit possible serait un mensonge. Aucun gouvernement, ni celui-ci, ni son prédécesseur, ni son successeur, quel qu'il soit et pendant un long temps, n'a pu et ne pourra ouvrir les vannes de la dépense publique. Ce serait irresponsable. L'éducation nationale, c'est le premier budget de l'Etat, le plus lourd. Dans le contexte de déficit budgétaire où nous sommes, personne ne peut, de manière responsable, proposer de sauter à pieds joints dans la dépense publique supplémentaire !

M. Guy Hermier. Sauf pour les dépenses militaires !

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Hermier, vous ne dites pas cela quand vous parlez aux ouvriers des arsenaux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Le jour où vous osez le leur dire, je serai prêt à vous entendre sur l'éducation nationale !

M. Guy Hermier. Il faut reconverter les arsenaux !

M. le ministre de l'éducation nationale. Venez l'expliquer dans ma circonscription aux ouvriers de Turboméca. Je suis certain que vous obtiendrez un vif succès !

M. Guy Hermier. Les arsenaux produisent 5 p. 100 de nos armements ! Donnez leur plus de commandes, au lieu de les passer à l'étranger. Commandez français !

Mme le président. Monsieur Hermier, vous n'avez pas la parole !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est cela le double langage ! On souhaite à la fois la diminution des budgets militaires et l'augmentation des commandes publiques ! Monsieur Hermier, dans aucun pays au monde, cela n'est possible ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Après cette passe d'armes habituelle...

M. Jean-Claude Lefort. C'est le cas de le dire !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il n'y a hélas pas d'équivalent dans le vocabulaire de l'éducation nationale !

Après cet échange habituel et souriant, je tiens donc à souligner que le plan qui vous est soumis est financièrement responsable. Cependant, il demande des efforts, non pas considérables, mais substantiels. Ces moyens nouveaux, dont le Premier ministre devra décider, seront utilisés selon une règle simple : nous les concentrerons sur des besoins urgents et identifiés. C'est une sorte de discrimination positive que je propose, dirigée vers les zones, les établissements, les élèves qui en ont le plus besoin.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pour la première fois depuis quinze ans, ce plan propose de créer là où c'est nécessaire, même si les crédits doivent être étalés sur plusieurs années, les postes d'infirmière qui font cruellement défaut...

M. Eric Duboc. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... les postes d'assistante sociale qui manquent, les postes de documentaliste dont l'absence est pénalisante. Nous ne pourrions pas tout faire, nous prendrions le temps nécessaire, mais au moins nous inversons la tendance comme nous l'avons fait récemment pour les postes d'ATOS, dont le nombre fut constamment diminué par nos prédécesseurs.

M. Eric Duboc. Il est bon de le rappeler !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai proposé, par exemple, que nous concentrions nos efforts sur plusieurs années pour arriver à une situation meilleure des maternelles en zone d'éducation prioritaire. Il est juste et efficace, il est responsable et civique que les moyens nouveaux, forcément rares, que nous pourrions dégager soient réservés à ceux qui en ont le plus besoin.

Mesdames, messieurs les députés, voilà l'essentiel de ce projet. Le nouveau contrat pour l'école ne renie rien de la très riche histoire de l'école dans notre pays, de l'histoire d'amour qui existe entre la France et son école. Il ne renie rien des passions pour l'école et du capital unique d'expérience dont elle s'honore. Il cherche, au contraire, à valoriser toutes ses richesses, culturelles, techniques, professionnelles et humaines. Il est concret, pour que tout le monde comprenne ce qui va effectivement changer dès la rentrée prochaine. Mais il vise haut, il espère très haut, si j'ose dire, puisqu'il est assis sur la conviction que la France, pour survivre et rayonner, a besoin de la meilleure école du monde et qu'elle a les moyens, tous les moyens, de la construire.

Démarche concrète, démarche d'espérance, c'est parce que le nouveau contrat pour l'école conjugait ces deux approches qu'il a pu, comme l'ont montré les sondages récents et les journées banalisées, dont je tiendrai évidemment le plus grand compte dans la rédaction finale, convaincre de manière tout à fait nouvelle la communauté éducative. Il s'agit là, vous en conviendrez, d'un consensus remarquable, et de la condition même du succès.

Les seules réserves exprimées l'ont été sur la probabilité de la réalisation.

M. Jean-Claude Lefort. Ah bon ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Il dépendra de nous de les lever. Mais le large accord rencontré est un atout majeur : que l'école soit un lieu de rencontre, de respect mutuel, de volonté partagée, c'est, me semble-t-il, le plus beau message civique, la plus belle profession de foi citoyenne que nous puissions transmettre à nos enfants. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, premier orateur inscrit.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, le large débat qui vient d'avoir lieu dans notre pays au sujet de l'école et de ses problèmes est une première dont l'intérêt mérite d'être souligné. Chacun est en effet concerné par l'école, et tout le monde a été, est ou sera élève.

A l'initiative du Premier ministre et de vous-même, les divers acteurs du système éducatif - ce ne sont pas seulement les enseignants - ont pu exprimer leurs suggestions et formuler des critiques que vous avez prises en compte dans vos 155 propositions. Certains n'y voient, assurément avec mauvaise foi, qu'un catalogue. Mais si énoncer des mesures à prendre, dont certaines d'entre elles sont déjà programmées, n'est que dresser un catalogue, sans doute revenir simplement à certains principes généraux tomberait-il sous la critique de ceux - peut-être les mêmes - qui ne verraient là que des déclarations d'intention pour, bien sûr, les trouver trop floues.

Au demeurant, le problème demeure : les mesures proposées sont-elles suffisantes pour enrayer la crise du système éducatif telle qu'elle est ressentie par l'opinion ? Car il y a incontestablement un malaise de l'enseignement, qui n'est pas un malaise comme un autre, ni l'expression d'un mécontentement catégoriel.

Charles Péguy disait déjà : « La crise de l'enseignement n'est pas une crise de l'enseignement (...) les crises de l'enseignement sont des crises de vie, annoncent et accusent des crises de la vie générale. »

La crise de la civilisation part de l'école et l'atteint en retour : dévalorisation du savoir, difficulté d'intégration sociale des fils d'exclus ou d'étrangers, découragement du corps enseignant, peur du chômage et déqualification des diplômés. Le baccalauréat n'est-il pas devenu une sorte d'assignat des temps modernes ? Cet ensemble se conjugue dans une sorte de cocktail explosif, de sentiment de révolte ou, pire, de scepticisme ou de nihilisme que la jeunesse exprime à sa manière.

Oublie-t-on que la réussite individuelle et la réussite nationale ne sont pas dissociables ? Oublie-t-on, par ailleurs, que valoriser au maximum toutes les potentialités du système n'implique pas qu'on puisse s'attendre à une égalité dans les résultats ? Toute société a besoin d'une élite et le propre de la démocratie est de la dégager par la promotion des meilleurs et non par l'argent, l'influence, le parrainage politique ou social. La véritable démocratisation est celle qui donne à chaque enfant le maximum de chances. Ce n'est pas l'alignement de tous sur les plus faibles. Le but de l'école n'est-il pas aussi de dégager les élites d'un pays ?

M. Guy Drut. Tout à fait !

M. Bruno Bourg-Broc. Cela doit passer par l'égalité des chances, par la possibilité donnée véritablement à chacun de faire ses choix : celui de son projet éducatif, celui de ses filières, sans céder aux modes ni aux contraintes géographiques. Et la clef de l'égalité des chances, vous venez de le souligner, monsieur le ministre, c'est d'abord une parfaite maîtrise de notre langue.

Il faut mettre fin à la spirale de la crise en donnant aux générations à venir et à ceux qui les forment des raisons d'espérer et d'échapper à la peur désormais trop fréquente chez les jeunes.

Est-ce à coup de dispositifs techniques dont la complexité redoutable décourage souvent les parents et les enseignants eux-mêmes que nous y parviendrons ? L'école est peu lisible et jugée généralement peu efficace. Alors que l'opinion publique garde en mémoire l'image du

modèle républicain de la III^e République, notre système scolaire a subi des coups de boutoir et des mutations tels qu'il n'est plus en mesure de répondre aux aspirations de notre peuple. Il n'a pas suivi, il ne s'est pas suffisamment adapté aux évolutions successives de notre société. Aujourd'hui, il y a un décalage entre ce système et notre temps.

De plus, les valeurs dominantes de la société ont changé. Le retour en force de l'entreprise, la glorification de l'argent, l'apologie de l'initiative privée, si justifiés soient-ils, ont cependant conduit à un déclassement des métiers de l'enseignement. Non seulement les maîtres ne sont plus les seuls à savoir, mais à la légitimité du savoir s'est substituée une légitimité de la réussite. Le mot de « maître » qu'on a cherché par tous les moyens à discréditer n'est-il pas un beau mot? Ne devrait-on pas l'employer davantage?

Telles sont les raisons pour lesquelles il est difficile de faire aboutir une réforme de l'enseignement. Il existe tant de blocages, tant d'habitudes! Comme le disait en 1983 un de vos prédécesseurs, Alain Savary...

M. Jean Glavany. Excellent ministre!

M. Bruno Bourg-Broc. ... « il reste encore à convaincre la majorité du corps des enseignants de l'urgence d'un changement profond de l'école ».

C'est pourquoi certains, comme Jacques Chirac, imaginent que, si la Constitution le permet, un référendum sur une question aussi vitale pour l'avenir de notre pays permettrait l'expression du plus grand nombre après un large débat, à l'instar de celui plus restreint, même s'il est important, qui vient d'avoir lieu.

M. Didier Mathus. Il y a déjà eu le 16 janvier!

M. Bruno Bourg-Broc. Vos propositions, monsieur le ministre, vont dans le bon sens et nous ne pouvons que nous en réjouir. Mes collègues du groupe RPR exposent nos questions ou nos propositions sur chacun des points en cause. Je me contenterai d'évoquer tel ou tel aspect et je vous interrogerai en particulier sur les possibilités qui sont les vôtres d'appliquer vos propositions.

Mon interrogation rejoint celle des enseignants, qui ont réagi positivement à ces propositions dans leur très grande majorité, mais qui demeurent, pour certains d'entre eux, en tout cas, sceptiques sur les moyens qui les accompagnent ou les accompagneront. Qu'on m'entende bien, je ne suis pas de ceux qui disent: « il faut toujours plus », et nous savons qu'une meilleure utilisation, une rationalisation des moyens peut pour beaucoup contribuer à une plus grande efficacité. Quelques milliards de plus ne régleraient pas pour autant les problèmes, mais certaines des mesures que vous proposez ont inéluctablement un coût. Qu'il s'agisse de l'enseignement précoce des langues étrangères - dont je souhaite, avec beaucoup de mes collègues, qu'il ne concerne pas seulement la langue anglaise...

M. le ministre de l'éducation nationale. Evidemment!

M. Bruno Bourg-Broc.... de l'option enfin restaurée en faveur des langues anciennes ou de l'enseignement du français dans les zones prioritaires, rien de cela n'est gratuit, comme l'expliquait très bien, la semaine dernière au Sénat, le président Maurice Schumann.

Si les contraintes budgétaires - et nous les connaissons - vous amènent à établir un ordre de priorité, quelles sont, à votre avis, les mesures les plus importantes, les plus urgentes, à faire appliquer dès la prochaine rentrée? Quels sont, en quelque sorte, ce que vous avez appelé les besoins urgents et identifiés?

Une loi de programmation n'est-elle pas nécessaire, monsieur le ministre?

M. Jean-Claude Lefort. Oh si!

M. Bruno Bourg-Broc. Au moins aurait-elle le mérite d'éviter les recrutements en accordéon, de limiter les mesures conjoncturelles et de faire taire ceux qui clament à tort que, pour nous, l'éducation ne serait plus un priorité nationale.

Nous savons tous que l'éducation nationale est, en France, une énorme machine, entrée depuis longtemps dans l'âge des rendements décroissants. Aucune autre organisation civile au monde n'atteint une telle taille et ne souffre d'une telle rigidité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Dénigrement!

M. Bruno Bourg-Broc. Il est donc urgent de lui donner de la souplesse en l'ouvrant davantage encore sur le monde extérieur.

A cet égard, pour prendre un exemple qui figure, si j'ai bien compris, dans vos propositions, il est urgent d'ouvrir les centres d'information et d'orientation sur les collectivités locales et les milieux professionnels.

M. Jean Glavany. Croyez-vous que cela ne se fait pas?

M. Bruno Bourg-Broc. Ces véritables maisons de métiers qu'ils pourraient être auraient pour mission de faire connaître aux jeunes les filières techniques et leurs débouchés et de les mettre davantage encore en contact avec le monde de l'entreprise.

M. Jean Glavany. Il serait temps que vous vous en préoccupiez, monsieur Bourg-Broc!

M. Bruno Bourg-Broc. Qu'on le comprenne bien, il est question non pas de remettre l'enseignement à une logique productiviste, mais d'associer les acteurs économiques à la mise en place d'une formation professionnelle adaptée aux exigences de notre temps. Notre tradition nationale a voulu que celle-ci fût confiée à deux organisations distinctes: l'apprentissage, par l'intermédiaire des centres de formation gérés généralement pas les organismes consulaires...

M. Jean Glavany. Et la laïcité?

M. Bruno Bourg-Broc. ... et les lycées d'enseignement professionnel gérés par l'éducation nationale. Ce n'est pas faire injure à tous ceux qui sont parties prenantes à ce système que de dire qu'actuellement il ne fonctionne pas de manière satisfaisante: complexité des dispositifs, orientation tardive et trop souvent synonyme d'échec, scolarité trop théorique et surtout insuffisance du concours des entreprises à la formation pratique et à l'acquisition des techniques.

Il faut, à cet égard, réformer l'administration de la formation professionnelle. A terme, on peut imaginer que le rapprochement entrepris entre lycées d'enseignement professionnel, régions et collectivités locales, appareils consulaires et syndicats professionnels donne naissance à une structure unique, établissement public autonome chargé de la formation. Mais il faut très vite simplifier au niveau national les structures existantes, dispersées entre le ministère du travail et votre ministère, et exercer un contrôle rigoureux des fonds destinés à la formation, comme en ont montré la nécessité les travaux de la commission d'enquête présidée par Jean Ueberschlag et le rapport de Claude Goasguen. La création d'un grand ministère de la formation professionnelle regroupant les services concernés et ayant autorité sur les échelons régionaux serait sans doute une bonne solution.

Cette école ouverte sur le monde doit reposer sur un socle solide permettant l'évolution et l'adaptation des élèves. Ce socle, c'est l'école primaire qui doit le donner en premier lieu. Vos objectifs sont louables. Mais, ils passent aussi, monsieur le ministre, et vous le savez, par une formation adaptée des maîtres de l'école primaire clairement distincte de celle des enseignants du second degré.

La prise en charge des élèves en difficulté scolaire doit par ailleurs commencer non pas au collège mais dès l'école et le plus tôt possible. L'école ne doit pas seulement détecter les handicaps, elle doit également rattraper les retards constatés et qui ne sont pas forcément liés à des handicaps physiques, intellectuels ou psychologiques. Il reste beaucoup à faire en ce domaine, ne serait-ce, par exemple, que doter les psychologues scolaires du statut auquel ils aspirent légitimement.

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. Bruno Bourg-Broc. Nous croyons aux vertus de la culture générale, gage de capacité d'adaptation. Elle doit irriguer notre enseignement primaire et secondaire et constituer la matière principale de l'examen terminal du baccalauréat. C'est pourquoi, bouleverser l'organisation actuelle des lycées et collèges, surtout en ce qui concerne les filières d'enseignement général, ne me paraît nullement nécessaire. Tel n'est d'ailleurs pas votre propos.

Il convient de consolider les fonctions essentielles de transmission des connaissances en bâtissant par exemple - et vous nous avez dit que telle était votre intention - un enseignement artistique digne de ce nom, en organisant la journée scolaire en conséquence ou en introduisant dès la sixième une place éventuelle pour le travail manuel, considéré désormais comme une matière à part entière afin de permettre cette revalorisation toujours annoncée mais jamais réalisée. Car donner précocement le goût des métiers manuels est la condition du nouveau des filières d'enseignement technique et professionnel.

La culture générale comprend naturellement aussi la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères et dans ce domaine beaucoup de nos partenaires, notamment européens, font, force est de le constater, bien mieux que nous. Cette formation doit aussi s'accompagner de la perpétuation du sens de l'effort. N'est-il donc plus de saison de parler d'effort et de mérite ?

Vos propositions visent sinon à transformer complètement du moins à améliorer considérablement notre système éducatif et nous les approuvons - à quelques nuances près dans le détail. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, je vois mal - sans doute nous l'expliquerez-vous - l'intérêt de prévoir une notation administrative des enseignants seulement tous les trois ans. Mais ce n'est là qu'un détail dans l'ensemble de vos propositions.

Rappelons-nous enfin que l'éducation est d'abord le fait de la famille et des parents.

M. Eric Duboc. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Exactement !

M. Bruno Bourg-Broc. L'école qui apporte l'instruction doit toutefois apporter aussi une part de l'éducation, notamment de l'éducation civique car elle prépare des citoyens. Pour réussir sa mission elle doit compter sur le soutien de la nation et de ses élus, elle doit compter aussi sur le concours actif de ceux qui la font fonctionner tous les jours : personnels enseignants et de service, personnels administratifs et techniques, chefs d'établissement en particulier. Ils exercent souvent leur mission dans des conditions extrêmement difficiles et le moins que l'on puisse

dire est qu'ils n'y font pas fortune. Il convient de ne jamais l'oublier et de leur rendre l'hommage qui leur est dû.

De la même manière, il importe de mettre un terme à des controverses institutionnelles et parfois pseudo-philosophiques. Notre pays attend de notre école, qu'elle soit publique ou privée, une instruction de qualité.

Puissent ces propositions contribuer à transformer notre école. L'attente, vous le savez, monsieur le ministre, est grande. Notre devoir est d'y répondre. Nous souscrivons un contrat. Il doit s'écrire tous les jours à un moment où les enjeux, s'ils sont locaux et régionaux tout autant que nationaux, sont de plus en plus internationaux.

Bon courage, monsieur le ministre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Monsieur le ministre, nous sommes en juin 1994 et vous êtes ministre de l'éducation nationale depuis quatorze mois. Pourquoi dis-je cela ? Est-ce seulement une lapalissade ? Non, c'est simplement parce qu'on ne peut pas faire comme s'il ne s'était rien passé pendant ces quatorze mois, comme si vous n'aviez pas eu l'occasion de faire vos preuves.

Rappelons brièvement en quoi cela a consisté :

Un budget qui révèle un coup de frein manifeste de l'effort national pour la formation - une formation qui n'est plus la priorité ;

La fameuse et néfaste loi quinquennale, dont vous êtes venu défendre dans cet hémicycle le voler formation pour mieux exprimer votre adhésion au projet de M. Giraud et de tout le Gouvernement, il est à l'origine du CIP, dont la jeunesse de notre pays vous a dit ce qu'elle pensait.

Enfin, bien sûr, votre tentative d'abrogation de l'article 69 de la loi Falloux, dont plus personne ne parle maintenant, tentative avortée grâce à la sagesse du Conseil constitutionnel et à un immense mouvement populaire, le référendum du 16 janvier, monsieur Bourg-Broc.

Tentative d'abrogation que vous avez défendue ici avec acharnement, monsieur le ministre, marquant là encore votre engagement personnel, votre volonté délibérée de commencer par cela car c'était, pour vous, le problème central du système éducatif français. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. Très juste !

M. Francisque Perrut. Vous déformez tout, monsieur Glavany !

M. Jean Glavany. De ce point de vue, d'ailleurs, vous étiez logique avec vous-même puisque, relisant avec attention votre intervention lors des débats relatifs à la loi d'orientation de 1989, j'ai noté que c'était au fond la principale, pour ne pas dire l'exclusive, critique que vous portiez à l'encontre du projet de Lionel Jospin.

Pourquoi me suis-je cru obligé de rappeler ces trois hauts faits d'armes de vos quatorze mois de gestion ?

M. Edouard Landrain. Par habitude !

M. Jean Glavany. Parce qu'il me semble, monsieur Landrain que ces trois échecs expliquent très clairement les présentes propositions de M. Bayrou, Bayrou, en insistant bien sur le « y » au nom du « pyrénéisme ».

D'abord parce que, après avoir déchiré, malmené le système éducatif, vous voulez à tout prix, monsieur le ministre, panser les plaies, cicatriser les blessures, et rechercher le consensus et l'adhésion. De ce point de vue, reconnaissons-le, tous les moyens sont bons, y compris, d'une certaine manière, le reniement. Il fut du reste amusant, pour les observateurs attentifs que nous sommes, de repérer comment, dans la longue phase préparatoire des 155 propositions, fut progressivement et systématiquement gommé tout ce qui pouvait poser problème, tout ou presque.

Ensuite, parce que, après avoir voulu passer en force, à coup d'arbitraire et d'esprit partisan, vous voulez remodeler votre image - c'est si important pour une carrière! - et passer pour un homme de dialogue. Là encore, tous les moyens furent bons: journées « banalisées » dans les établissements, grandes messes régionales - j'emploie le mot à dessein -, multiples rencontres avec les organisations syndicales et associations, jusqu'à ce débat parlementaire auquel nous participons avec intérêt et plaisir, débat que je ne qualifierai pas de « bidon » parce qu'il est toujours bon de parler de l'éducation, mais qui n'aura aucune sorte de conséquence puisque nous ne voterons pas.

Parlons donc de l'école, monsieur le ministre, et remarquons, d'entrée de jeu, qu'en quatorze mois, vous êtes passé d'un dénigrement systématique du système éducatif à un constat plus réaliste et plus honnête. Quand on vous entend dire « je découvre avec surprise que les syndicats sont aussi capables de faire des propositions intéressantes », on est quelque peu stupéfait de votre maladresse à réaffirmer un certain mépris.

Plus généralement, je constate que chaque jour vous éloigne un peu plus de vos déclarations d'avant 1993 et de votre programme électoral. Tant mieux! Si vous pouviez aussi convaincre M. Bourg-Broc et d'autres de vous suivre sur ce chemin, cela faciliterait la tâche de la représentation nationale. Votre couplet d'il y a un instant sur les missions républicaines de l'école aurait mérité, je l'ai dit à ma manière dans l'hémicycle, une ovation. Mais nous n'avons pas voulu nous y laisser aller pour ne pas gêner les députés de votre majorité.

Notre appréciation générale sur vos propositions, je vous le dis franchement, est un oui sceptique et une méfiance inquiète.

Oui, car rien ne manque dans ce catalogue à la Prévert, pas même le raton-laveur, pardonnez cette pointe caustique. Je ne résiste pas à la tentation de citer un éditorial plein d'humour d'Hervé Hamon intitulé « La sauce aux câpres sans câpres », à la manière de Pierre Dac, dans *le Monde de l'éducation*: « On admire, on salue très bas. Davantage d'options, et des programmes allégés. Plus de français et plus de langues étrangères. Un collègue qui comprendra, désormais, la sixième, la cinquième, la quatrième, la troisième. Et un formidable débat, un débat qui ravage la France, dont la nouveauté décoiffe à tel point qu'il ne sera pas autoritairement tranché: pour ou contre la semaine de quatre jours. Pétillant, effervescent. Et inoffensif: on peut même amener les enfants. »

Un oui sceptique, monsieur le ministre, car vous vous êtes livré à un recensement relativement exhaustif - j'y reviendrai - et à un survol appliqué, puisque tel était votre « cahier des charges ».

Oui, car vous affirmez des principes généraux qui ne peuvent que séduire puisqu'ils sont faits pour séduire. Quand vous affirmez qu'il faut « construire l'école autour du principe de l'égalité des chances », qui pourrait dire non, à part quelques rares rétrogrades?

M. le ministre de l'éducation nationale. A part surtout ceux qui ne l'ont pas fait!

M. Jean-Claude Lefort. Les rétrogrades sont encore nombreux!

M. Jean Glavany. Vous avez raison, monsieur Lefort, on les a même entendus il y a peu!

Encore que, lorsque vous affirmez ces grands principes, il y ait parfois, monsieur le ministre, une tendance au péché de vanité et j'emploie le mot « péché » à dessein. Ainsi, lorsque vous nous avez annoncé voilà quelques jours en commission que vous aviez « décidé de sortir la lecture du champ politique. » Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, cette annonce nous a laissés pantois. Nous découvrons avec stupeur que la lecture était dans le champ politique et qu'un Zorro l'en aurait délivré!

M. Paul Chollet. C'est pourtant vrai!

M. Jean Glavany. Cela étant, monsieur le ministre, lorsque vous vous employez à fuir la politique, je veux dire le domaine des grands choix et des grandes options, de la volonté politique, pour vous réfugier dans l'analyse et le commentaire, il vous arrive aussi de vous égarer. Je n'ai pas eu l'immense privilège d'entendre à la Maison de la chimie votre discours de portée nationale, peut-être même internationale. J'ai eu par contre le petit privilège de vous écouter, il y a peu, dans un colloque régional organisé dans ma circonscription, que vous aviez ainsi honorée de votre présence. En tout état de cause, votre long dégageant sur l'importance de l'oreille m'a fait sourire. De l'importance de l'oreille, en voilà une affaire pour le ministre de l'éducation nationale! Tout ne serait donc qu'affaire d'oreille. Vous avez précisé même que vous en saviez quelque chose, car vous auriez été incapable de nous chanter votre discours. En tout cas, je le pensais tout bas cela ne vous avait pas empêché d'être ministre, voire, comme on l'entend dire, postulant à Matignon en attendant mieux. (*Sourires.*)

M. le ministre de l'éducation nationale. Ah!

M. Jean Glavany. Nous disons donc un oui sceptique et une méfiance inquiète.

Cette méfiance inquiète, c'est celle aussi du système éducatif, des organisations syndicales et des associations de parents d'élèves. Car si vous vous gargarisez des résultats d'un sondage qui montreraient l'approbation massive des enseignants à vos propositions, vous omettez soigneusement de vous tourner vers l'autre visage de Janus, à savoir que, tout aussi massivement, ces enseignants n'y croient pas. Ils sont convaincus que vous ne mettrez pas en œuvre vos propositions. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Là encore, j'en reviens à mon introduction: la grande famille de l'éducation vous a vu à l'œuvre pendant quatorze mois et, quelle que soit l'approbation qu'elle peut manifester devant certains objectifs, elle ne vous fait pas confiance.

D'ailleurs, monsieur le ministre, avez-vous noté l'évolution des discours à propos de ces 155 propositions? Partant de réactions plutôt positives, reconnaissons-le, nous sommes ensuite passés à des remarques aimables puis interrogatives pour finalement aboutir à des attitudes réticentes, pour ne pas dire rétives. Pourquoi cette méfiance inquiète? Parce que cette avalanche de propositions - vos « discriminants », monsieur le ministre, la lecture, la méthodologie, l'éducation civique, les langues, l'audiovisuel, la musique et j'en passe - ne fait pas une politique.

Le système éducatif est face à de grands enjeux, dont nous avons régulièrement l'occasion de débattre, et s'est engagé dans de grands choix qu'il a besoin de confirmer.

L'autonomie des établissements en est un. Remarquons d'ailleurs à quel point le « projet d'établissement » est curieusement absent de vos propositions. La différenciation selon les zones pour donner plus à ceux qui en ont le plus besoin en est un autre et nous vous suivrons chaque fois que vous continuerez le travail dans ce sens. L'ouverture à l'environnement institutionnel, économique et culturel constitue le troisième de ces choix.

Oui, à l'autonomie, à la différenciation, à l'ouverture, comme moyens fondamentaux au service d'une grande cause, d'une seule cause : l'élève, qui lui seul doit nous intéresser. Cette grande cause doit être servie avec enthousiasme et ardeur, aussi bien par la recherche d'une élévation permanente du niveau de formation de notre pays que par la lutte contre l'échec scolaire. Oui, à cette grande cause, l'élève, toujours mieux formé afin de participer à la mobilisation pour l'emploi, qui est aussi une grande absente de vos propositions.

Méfiance inquiète car nous ne savons pas non plus quelles sont vos priorités. M. Bourg-Broc l'a dit avant moi et nous le rejoignons sur ce point. J'ai bien lu "dans vos propositions" ces fameuses parenthèses en italiques qui tiennent lieu d'échéancier « (rentrée 1994) ; (rentrée 1995) » : comme si un projet pour l'école se résumait à une plate-forme pour une élection présidentielle !

Je demande, avec M. Bourg-Broc : quelle priorité ? Je pose des questions simples : par quoi allez-vous commencer ? Allez-vous tout faire ? Les arbitrages du Premier ministre sont-ils rendus ?

Cette dernière question n'est pas anodine. En effet, la conception gouvernementale des droits du Parlement et de la « revalorisation » de son rôle semble reposer sur la formule : « Nous débattons aujourd'hui et, demain, Il décidera. » Nous sommes étonnés quand nous entendons le Premier ministre dire, implicitement : « Causez, causez, je déciderai tout seul sans vous en rendre compte ! » Dois-je préciser, monsieur le ministre, que cela ne correspond pas à notre conception du rôle du pouvoir législatif.

Derrière ces questions apparaît celle des moyens.

Vous affichez, certes, une volonté de redéploiement, mais cela ne trompe personne, pas même vous, puisque vous souhaitez, en même temps, l'intervention d'une loi de programmation pluriannuelle.

A ce propos, nous posons encore des questions simples.

Quels seront les arbitrages budgétaires pour votre « contrat » qui n'en serait plus un s'il n'était pas doté des moyens nécessaires ? Pour la rentrée de 1994, votre budget sera-t-il abondé ? Aurons-nous un collectif budgétaire et, le cas échéant, de quel montant ? *Quid* d'une éventuelle loi de programmation ?

Je suis de ceux qui ont toujours plaidé pour une telle loi de programmation.

M. le ministre de l'éducation nationale. Et qui ne l'ont jamais faite !

M. Jean Giavany. La nation qui programme son effort de défense peut bien faire de même à l'égard de l'investissement national pour la formation.

J'entends bien certains s'étonner que nous n'ayons pas adopté un tel texte, ce que je regrette. Néanmoins, je peux répondre politiquement à cette remarque, monsieur le ministre. Nous ne l'avons pas fait, parce que nous n'en avions pas besoin. En effet la priorité à l'éducation a été concrètement traduite dans tous nos budgets, année après année.

Alors que, maintenant, il en faudrait une : vous vous résignez à ne pas obtenir de moyens supplémentaires ! C'est là qu'une loi de programmation, traduisant la volonté nationale, serait utile pour combattre cette résignation. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous n'avez pas le droit de prétendre qu'aucun gouvernement, pas plus demain qu'hier ou aujourd'hui ne pourra se doter de ces moyens. En effet, la lecture des chiffres qui ont traduit l'augmentation budgétaire entre 1988 et 1993 montre que nous avons pu mobiliser des dizaines de milliards de francs. Il fallait poursuivre ces efforts, mais votre résignation est un aveu. Vous avez d'autant moins le droit de tenir de tels propos que, semaine après semaine, j'allais dire conseil des ministres après conseil des ministres, la dépense publique dérape, dérape, dérape et le déficit file, file, file, de 5 à 10 milliards par semaine, sans que rien n'aille jamais à l'éducation.

Cela nous conduit à nous interroger sur les moyens législatifs. Après toutes les critiques que vous avez formulées à l'encontre de la loi d'orientation de 1989, c'est un régal de vous entendre dire que vous ne voulez pas y toucher ou que, si vous y touchez, ce sera simplement pour faire passer de deux à trois le nombre de cycles dans les collèges, problème fondamental ! Nous sommes là au cœur du débat et je voudrais, avec vous, chercher une interprétation à cette attitude.

Auriez-vous tout renié et approuveriez-vous désormais la loi d'orientation de 1989 ? On pourrait le croire dans la mesure où, sans le dire, vous reprenez dans vos 155 propositions, plusieurs dizaines des articles de ce texte. Je tiens à le souligner à cette tribune au cas où cela aurait échappé à certains. Pourtant, je ne peux pas le croire, bien que j'aie soigneusement relu l'intervention que vous avez faite à l'époque.

Votre attitude ne serait-elle pas plutôt dictée par la crainte d'un affichage politique de votre projet capable de nouvelles déchirures, ce qui vous aurait décidé à avancer masqué, à camoufler votre politique ? C'est bien ce que je crains et c'est ce qui motive notre méfiance, notre inquiétude.

Si je ne devais citer qu'un exemple, je prendrais celui du collège. Derrière votre louable objectif de lutter contre l'échec scolaire au collège, de traiter mieux encore le problème des élèves en difficulté, se cache une véritable menace : le collège à plusieurs vitesses, le collège des filières déguisées, le collège élitiste avec trois orientations en quatre ans dont la scandaleuse orientation de fin de cinquième induite par le retour des classes préparatoires à l'apprentissage.

Je me permets, monsieur le ministre, de vous faire part d'une inquiétude véritable, concrète et simple que provoquent chez nous ces classes préparatoires à l'apprentissage. Elles correspondent, en effet, à la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, et cette réapparition d'un palier d'orientation en fin de cinquième recèle bien des dangers tenant à la juxtaposition de deux statuts dans un établissement : celui d'apprenti salarié et celui d'élève. Cette mesure constitue une atteinte profonde aux principes de la laïcité, même si cela vous étonne. En effet, monsieur le ministre, la laïcité consiste, entre autres, à accueillir tous les élèves, sans discrimination aucune. Or si ce sont les entreprises qui créent ces classes dans les établissements scolaires et qui sélectionnent les élèves qu'elles accueilleront, nous courrons les pires dangers en matière de laïcité.

Mme le président. Monsieur Glavany, pouvez-vous conclure ?

M. Jean Glavany. Je termine.

Monsieur le ministre, il reste un grand absent : l'enseignement technique. Certes, vous en parlez, pour la première fois après un an de fonctions, et vous reconnaissez que nous sommes sortis du double soupçon qui opposait l'entreprise et le système éducatif qui, désormais, se parlent et coopèrent. Je m'en réjouis, mais je vous demande d'accomplir encore un petit effort pour reconnaître qu'ils peuvent faire mieux, l'un et l'autre, l'éducation nationale ayant déjà montré qu'elle en était capable.

Cependant, en ce domaine encore, quel est le projet ? Vous parlez d'orientation au collège, très bien, mais *quid* de la technologie au collège ? Il y aurait bien une option « renforcement de la technologie » en troisième. Pourquoi pas - mais comment renforcer la place de cette matière au collège ?

Mme le président. Mon cher collègue, votre temps de parole est épuisé.

M. Jean Glavany. Je termine en quelques secondes, madame le président.

La renaissance moderne de cette « leçon de choses » qui avait, hier, une place centrale dans l'école de la République n'est-elle pas pédagogiquement essentielle ?

Quid de la généralisation de l'alternance dans toutes les filières de l'enseignement technique et professionnel ? Quelles leçons tirez-vous des travaux du Haut comité éducation-économie ? Quelle suite donnez-vous à la politique de relance des CAP et des BEP, si nécessaires à notre économie ?

Dans le domaine de l'enseignement technique, votre machine ne s'est toujours pas mise en route. Elle met à peine le contact.

Voilà, monsieur le ministre, toute l'expression de notre méfiance inquiète : des objectifs louables malgré de grands absents, des moyens en forme de point d'interrogation, un projet politique qui semble bien camouflé.

Néanmoins vous testez le même, avec, peut-être, un peu plus d'expérience, et nous restons les mêmes.

Mme le président. Mon cher collègue, je vais être obligée de vous retirer la parole !

M. Jean Glavany. Nous demeurons prêts à approuver ce qui le méritera et à combattre ce qui serait dangereux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. Mes chers collègues, si chacun dépassait ainsi son temps de parole, nous serions encore là pour plusieurs jours.

M. Jean Glavany. L'école le mérite, madame le président.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Marie Schléret.

M. Jean-Marie Schléret. À l'occasion de vos cinquante-cinq propositions qui fondent, monsieur le ministre, un nouveau contrat pour l'école, le groupe UDF veut souligner, d'abord, la qualité de la démarche que vous avez entreprise depuis quatre mois. Il souhaite aussi exprimer tout l'intérêt que suscite à ses yeux nombre des mesures que vous avez retenues avec une vision renouvelée de l'école.

Nous y reconnaissons, en tout cas pour ce qui concerne notre groupe, la prise en compte des orientations en faveur desquelles nous avons à maintes reprises pris position, notamment au moment du débat bud-

gétaire. Je pense à l'accent mis sur le qualitatif, à la redéfinition des missions premières de l'école, facteur déterminant de l'égalité des chances, à l'accroissement de l'autonomie des établissements scolaires, mieux inscrite dans le contexte de la décentralisation ainsi qu'à la dimension contractuelle fondée sur le dialogue et assortie d'expérimentations et d'évaluations.

Vous ne serez cependant pas surpris que des demandes de précision accompagnent ces constats, notamment en ce qui concerne la maîtrise des coûts et la répartition des financements.

J'aborderai assez rapidement six sujets, laissant à mes collègues du groupe le soin d'en développer d'autres : la méthode, qui me paraît fondée sur l'écoute, le dialogue et la participation ; les missions, les contenus redéfinis et une pédagogie mieux adaptée ; l'école en tant que facteur de cohésion sociale ; l'autonomie des établissements, avec les notions de contrat et d'évaluation ; la meilleure répartition de la charge scolaire, sujet que je n'éluderai pas ; enfin la maîtrise des coûts, la clarification des financements.

Nous partons du principe que la rénovation de notre système éducatif ne sera efficace que si elle est mise en œuvre par une méthode souple et non par le biais de réformes, globales ou sectorielles, conduites, comme trop souvent par le passé, de manière centralisée sur la base de travaux d'experts. Vous avez procédé tout à fait différemment, choisissant de mobiliser les ressources de tous les acteurs et de l'ensemble des partenaires de l'école, avant de rechercher leur adhésion sur les objectifs et les moyens retenus.

Partant du constat que les réformes mal préparées parce que décrétées dans les hauteurs hiérarchiques, descendent très mal au niveau des pratiques pédagogiques quotidiennes en s'arrêtant trop souvent à l'échelon administratif, vous avez su prendre en compte les attentes des enseignants, des élèves, des parents, trop souvent frustrés soit dans leurs espoirs professionnels, soit dans leurs attentes d'usagers du service public d'éducation.

Vous avez surtout remis à l'honneur la démarche contractuelle. En effet, la notion de contrat de confiance entre la nation et son école me paraît fondamentale. Elle permet d'associer la puissance de l'État, les compétences des collectivités, les organisations syndicales, les enseignants, les associations de parents d'élèves, les élèves, les forces économiques.

Qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de saluer l'intensité et la qualité de votre engagement personnel, que tout le monde a apprécié, ainsi que la compétence et le dévouement de tous ceux qui vous ont assisté dans cette passionnante démarche, dans ce brassage sans précédent des expériences et des idées qui se sont confrontées, visant à l'adhésion de tous, à la rénovation et à l'adaptation permanente de notre école.

En ce qui concerne les missions et les contenus, chacun reconnaît que notre école - vous l'avez vous-même rappelé - à force d'entasser toutes sortes de tâches que les familles et la société ne parviennent plus à assumer, est devenue une sorte de bonne à tout faire et a fini par perdre de vue quelques-uns de ses objectifs premiers, au premier rang desquels l'acquisition des apprentissages de base et, notamment, la maîtrise de la langue française.

Je ne serai pas cruel au point de demander s'ils ont revêtu le cilice, ceux qui ont contribué à saper l'éducation du langage...

M. le ministre de l'éducation nationale. Eh oui !

M. Jean-Marie Schiéroet. ... ceux qui, par linguistique interposée, ont passé leur temps à formuler gravement le problème de la lecture en termes d'analyses sociologiques, allant parfois jusqu'à assimiler l'enseignement du français correct à des pratiques élitistes coupables...

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est exact !

M. Jean-Marie Schiéroet. ... en privilégiant à l'excès une sorte de français « direct et coloré ». (« Très bien ! », sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il nous en aura fallu du temps pour admettre que le mal-lire, « la bouillie verbale », tout comme le mal-écrire et le mal-compter nuisent à l'équipement conceptuel de l'enfant, l'exposent aux manipulations idéologiques, compromettent son insertion professionnelle et son intégration sociale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Très bien !

M. Bruno Bourg-Broc. Très juste !

M. Jean-Marie Schiéroet. Plus que jamais, en ces temps de crise, nos concitoyens sont attachés à la réussite scolaire de leurs enfants et à toutes ses composantes : sens de l'effort, travail bien fait, apprentissages méthodiques, recours à la mémorisation, usage intégré des règles, lesquels apparaissent aussi indispensables que le développement de la sensibilité, de l'imagination, du sens critique et de l'autonomie.

Associer intimement les exigences de la rigueur et de la créativité me paraît être l'une des grandes lignes de cohérence de bon nombre de vos propositions. Cela vaut pour tous les cycles d'enseignement, et pas seulement pour le premier degré. Nos lycées connaissent en effet un phénomène identique, car ils sont guettés par l'encyclopédisme, par la tentation de privilégier la quantité des connaissances sans mettre suffisamment l'accent sur le perfectionnement des outils intellectuels et sur les méthodes de travail.

Toutefois l'inégalité dans la réussite scolaire provient également d'une utopie qui a imposé aux collèves une réponse unique de formation à toute une classe d'âge, sans tenir compte des disparités criantes qui exigent des pédagogies adaptées. En conséquence, plusieurs de vos propositions s'attaquent aux dérives du collège unique visant à permettre, avec l'aide des psychologues scolaires notamment, de repérer et de soutenir le plus tôt possible les élèves connaissant les plus grandes difficultés, puis à préciser les passerelles entre formations générales, technologiques et professionnelles et à réaliser avant tout - encore une règle de bon sens - l'objectif premier : faire en sorte que chacun atteigne son meilleur niveau de développement.

Dans une telle perspective, nous devons veiller à préserver non seulement la fonction de pédagogie réparatrice des sections d'éducation spécialisée - que je continue à appeler ainsi bien qu'elles aient changé de nom, afin que tout le monde sache de quoi je parle - mais également l'intégration des élèves handicapés en secteur scolaire habituel.

L'inégalité dans la réussite scolaire tient, enfin, à la différence de travail personnel fourni par les élèves. Qui contestera que l'encadrement familial dont ne bénéficie, hélas, qu'un nombre de plus en plus réduit d'élèves en dehors des heures scolaires, contribue, pour une part décisive, à la réussite scolaire, ce qui accentue l'inégalité des chances ? C'est pourquoi l'aide aux devoirs. Dans les études surveillées méritait d'être remise à l'honneur.

Je n'ai évidemment pas le temps d'évoquer toutes vos propositions, qu'elles concernent les contenus des enseignements ou la pédagogie. Sachez cependant que celles visant à introduire plus précocément l'étude d'une seconde langue, celles affirmant la place de l'éducation artistique et de l'éducation physique suscitent chez nous beaucoup d'intérêt.

Vos propositions visent donc aussi à faire jouer pleinement à l'école son rôle en matière de cohésion sociale, ce qui ne nécessite pas seulement un effort plus soutenu et mieux adapté en faveur des établissements implantés dans les quartiers difficiles. La revalorisation des formations professionnelles que vous préconisez, le développement des formations en alternance, l'inversion d'une orientation trop souvent fondée sur l'échec en démarche positive, le regroupement d'établissements sur un même bassin avec création de réseaux offrant des gammes diversifiées mais complètes de formations devraient constituer autant de directions susceptibles de renforcer la cohésion sociale.

Néanmoins il est un autre puissant facteur de cohésion sociale - auquel vos propositions accordent une bonne place - que notre école doit développer à nouveau de toute urgence. Il s'agit de l'éducation civique. Très tôt l'enfant doit en effet apprendre à connaître les valeurs qui fondent notre société et se préparer à devenir un citoyen actif. Toutefois bien des résistances restent encore à vaincre dans ce domaine.

Réhabilitée récemment, l'instruction civique avait été retirée des programmes en 1948. Les enseignants attardés et les parents vieux jeu, dont je fais partie, qui se risquaient à évoquer les notions de devoir, de valeur et de respect des lois passaient pour de véritables brontosaures. Vous auriez, monsieur le ministre, tout notre appui si vous parveniez à faire passer dans la réalité des pratiques une éducation civique dispensée à tous qui prépare les élèves à leurs responsabilités de citoyens.

M. Guy Drut. Très bien !

M. Jean-Marie Schiéroet. Si votre ministère prône plus d'autonomie pour les établissements scolaires et une démarche de projet, il est temps d'effacer les traces d'une gestion désuète et bureaucratique parfois trop accentuée. Tout en affirmant la responsabilité éminente et irremplaçable de l'Etat en matière d'exigence et de contrôle de la qualité de l'enseignement, de maîtrise des grands objectifs, de fixation des programmes, il convient d'accentuer encore plusieurs de vos propositions. Il faut accroître l'autonomie administrative et pédagogique en l'articulant mieux avec le rôle des collectivités locales, dans l'esprit d'une véritable contractualisation qu'évoque le titre général de votre projet : un nouveau contrat pour l'école.

L'Etat doit se porter garant d'une évaluation permanente de notre système éducatif ; en ce sens, nous nous félicitons de l'instauration d'un débat périodique au Parlement sur les contenus et les programmations en souhaitant d'y voir incluse l'évaluation régulière. C'est localement sous la conduite du chef d'établissement que la notion de contrat doit trouver sa déclinaison dans un renforcement des capacités d'évaluation.

Après tous ces points de convergence, qu'il me soit permis d'exprimer quelques réserves en ce qui concerne l'organisation du temps scolaire.

Voilà trente ans que de nombreux experts ont ausculté le serpent de mer des rythmes scolaires, ont dénoncé les rythmes perturbants, rappelé que les vacances sont bénéfiques à condition de ne pas s'éterniser. J'avais, en

d'autres lieux, dénoncé l'aberrante contradiction qui fait de la France le pays où le nombre des journées scolarisées est le plus réduit et ces journées les plus chargées.

Comment ne pas songer aussi aux remords tardifs de l'un de vos prédécesseurs qui, après avoir quitté ses fonctions, se confiait en ces termes à une journaliste : « Il faut ranger au nombre de mes regrets l'organisation de l'année scolaire, une des questions les plus compliquées au ministère, que je n'ai guère pu faire avancer qu'en diminuant un peu les vacances d'été que tous les pédiatres s'accordent à trouver trop longues... »

M. Guy Drut. Très bien !

M. Jean-Marie Schléret. Toute la difficulté provient de l'antinomie entre les intérêts des adultes qui concentrent au maximum le temps de travail et le besoin des enfants d'une répartition équilibrée de la charge scolaire.

M. René Couanau et M. Guy Drut. Très bien !

M. Jean-Marie Schléret. Quelque respectables que puissent être certains arguments avancés par les familles, ne convient-il pas de se soucier, en tout premier lieu, de l'intérêt des élèves et d'aller dans le sens d'une réduction de la journée scolaire et d'une meilleure répartition sur plus de jours ? Quoi qu'il en soit, nous approuvons votre volonté d'une réflexion décentralisée dans ce domaine avec la possibilité de choisir des solutions différentes adaptées à la diversité des situations locales.

Enfin, un nouveau contrat pour l'école ne peut s'appréhender que sur le long terme pour des raisons évidentes de cohérence et de coût.

Un véritable pacte social est créé : redistribution des efforts, rôle des différents acteurs, aménagement de manière homogène et innovante de nouvelles options. Ce pacte social doit se décliner dans une loi de programmation sur trois ou quatre années avec une étape annuelle que constituera le budget.

M. René Couanau. Très bien !

M. Jean-Marie Schléret. Indiquez-nous l'engagement financier de l'Etat pour que nous puissions réellement réaliser le coût de la mise en œuvre des effets de déconcentration que vous avez prévus, mais aussi les créations de nouvelles structures, voire de nouveaux postes.

En conclusion, cette loi de programmation doit fixer les objectifs de chacun : le rôle des enseignants, le rôle de l'Etat déconcentré et le rôle des collectivités locales. Quelle sera la participation financière des collectivités locales et selon quel critère d'évolution ?

Sous réserve de ces précisions, monsieur le ministre, le groupe UDF souscrit complètement à votre projet de rénovation et sera attentif à sa traduction budgétaire dès l'automne 1994. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean Urbaniak.

M. Jean Urbaniak. Monsieur le ministre, le 4 mars, en lançant la préparation du nouveau contrat pour l'école, vous annonciez que vous vouliez faire de notre école la meilleure école du monde. Vous expliquiez que, si nous n'avions pas à rougir des performances de notre système éducatif comparé à ceux des pays de l'OCDE, il vous paraissait difficile de progresser sans innover, sans nous adapter aux évolutions de la société, des savoirs et de l'environnement.

Monsieur le ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous faire savoir, notamment au cours du dernier débat budgétaire, qu'il me semblait important de nous engager sur

la voie du qualitatif. Toutefois, sur les 155 propositions présentées le 9 mai à la Maison de la chimie, il en est plusieurs qui posent, quoi que vous disiez, des problèmes strictement quantitatifs qui sont et seront incontournables.

On peut, sans aucun doute, progresser dans beaucoup de domaines en transformant les pratiques, en luttant contre quelques résistances persistantes aux changements. Il est incontestable que, dans d'autres domaines, des moyens supplémentaires importants seront nécessaires ; vous en avez d'ailleurs, monsieur le ministre, évoqué quelques-uns dans votre intervention, par exemple, le nombre des psychologues et des réseaux d'aide spécialisés, proposition n° 14, le nombre d'infirmières et d'assistantes sociales, propositions n° 119 et 120, l'assistance et le suivi des enseignants tant au cours de leur première année d'affectation que dans le cadre de leur formation continue, propositions n° 24 et 152. J'ajouterai la nécessaire réduction des effectifs en maternelle, que vous n'avez pas envisagée aujourd'hui.

M. le ministre de l'éducation nationale. Si, en ZEP !

M. Jean Urbaniak. Or il me paraît, de façon générale, urgent d'étudier, de programmer une réduction progressive des effectifs de la section des grands où le taux de présence est désormais, vous le savez, quasiment identique à celui de l'école élémentaire et du CP. Il est, en effet, difficile pour un enseignant de s'inscrire réellement dans le cycle des apprentissages premiers avec 35 élèves par classe alors que les effectifs du CP sont fort justement limités à 25.

Vos réponses face à ces contraintes, monsieur le ministre, ne reposent actuellement, à quelques exceptions près - il faut le dire -, que sur des redistributions internes. Les résultats sont encore insuffisants. Vous avez ainsi pensé récupérer des postes en encourageant les inspecteurs d'académie à réduire le nombre des enseignants qui n'exercent pas dans une classe. Certains inspecteurs d'académie ont appliqué ce conseil au pied de la lettre. Certes, le résultat est satisfaisant et positif dans la mesure où on trouve des moyens là où on en manquait sérieusement, mais on a désorganisé les systèmes intéressants et efficaces qui contribuent, à leur manière, au service public d'éducation.

Monsieur le ministre, on ne pourra pas résoudre tous les problèmes nouveaux à moyens constants. Il faut certaines créations de postes de conseiller pédagogique, de rééducateur, de psychologue et aussi, je l'ai dit, des postes pour réduire les effectifs en maternelle.

Chacun s'interroge, monsieur le ministre, sur la volonté réelle du Gouvernement de faire un effort budgétaire significatif afin d'améliorer le fonctionnement et de donner du crédit à la volonté que vous avez affichée personnellement. Dans ce domaine, vous avez fait un certain nombre de promesses. Nous pourrions mesurer leur valeur lors de la prochaine discussion budgétaire.

Monsieur le ministre, vous avez par ailleurs raison de penser qu'il ne suffira pas d'accroître les moyens pour améliorer encore les performances de notre école. « Il nous faut entrer dans un nouveau chapitre de l'histoire de l'école », expliquez-vous le 9 mai. A mon avis, on n'y entrera pas en ne changeant rien, en acceptant, sous la pression des spécialistes des disciplines, d'ajouter de nouvelles disciplines au savoir qu'il est déjà difficile de sédimenter.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je suis d'accord.

M. Jean Urbaniak. Je m'en félicite, monsieur le ministre, mais vous savez que le ministère de l'éducation nationale - il suffit de lire les circulaires - y contribue à sa façon, sans peut-être toujours le savoir.

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous allez avoir de bonnes surprises !

M. Jean Urbaniak. On n'y entrera pas, monsieur le ministre, en prenant certaines décisions, en cédant aux pressions de nombreux nostalgiques du passé qui pensent que tout peut changer autour de nous, sauf l'école et que la meilleure école est celle qu'ils ont connue. Le seul point commun entre l'école d'hier et celle de demain - si j'ai bien compris votre discours - doit être son fonctionnement démocratique.

Oui, monsieur le ministre, il est temps de faire des choix, mais est-il possible, dans notre pays, de réformer avec hardiesse ? Est-il possible de transformer tout en préparant les prochaines échéances électorales et il y en aura toujours ?

Les projets les plus novateurs et les mieux adaptés aux évolutions et aux besoins de notre société en mouvement s'édulcorent et s'appauvrissent trop en raison de la multiplication des pressions et de cette espèce de volonté de ne rien déranger qui semble parfois être une crainte et parfois devenir une religion.

A cet égard, vous avez sans doute raison de vouloir aller vite. « Nous avons préféré accélérer plutôt que freiner », disiez-vous encore le 9 mai. Vous avez quand même, monsieur le ministre, donné un petit coup de frein : vos propositions devaient être présentées le 27 mai à la Sorbonne. Ce coup de frein doit-il être mis sur le compte d'oppositions techniques et matérielles, de difficultés à synthétiser des avis contradictoires ou d'autres problèmes dont vous nous donnerez les solutions ?

M. le ministre de l'éducation nationale. C'était pour écouter les parlementaires !

M. Jean Urbaniak. Pour conclure, monsieur le ministre, je voudrais revenir à la hardiesse.

J'aimerais que vous me rassuriez car je ne suis pas sûr que l'hommage appuyé à la lecture oralisée, le plaidoyer pour la valorisation des devoirs, le nouveau grand retour de l'instruction civique et l'accent mis sur la mémorisation soient à placer sous la bannière de la hardiesse. Ne sont-ce pas plutôt des concessions à la nostalgie ? Et s'il en est ainsi, il convient de préciser leur définition. Bien sûr, il faut savoir lire - c'était d'ailleurs la première des discriminations que vous avez dénoncées -, mais savoir lire aujourd'hui, ce n'est pas simplement savoir oraliser les pages d'un manuel de textes choisis, c'est savoir tout lire ! Vous l'avez rappelé justement, mais vous avez dit que pour y parvenir demain mieux qu'hier, vous alliez confronter les approches. Fort bien, monsieur le ministre, mais la confrontation existe déjà et depuis longtemps ! Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que le ministère en tire rapidement les conclusions claires et compréhensibles pour tous les enseignants, qu'il s'agisse des enseignants de l'école, du collège et du lycée, ou des enseignants qui n'enseignent pas la lecture proprement dite, comme ils le pensent.

Certes, monsieur le ministre, il faut faire des devoirs et des exercices, mais tous les spécialistes appellent aujourd'hui l'attention des éducateurs sur la construction du savoir qu'ils distinguent de l'entraînement, de l'application et de la répétition de savoirs qui sont reçus et non construits. Le temps qui est passé aux procédures d'apprentissage est aujourd'hui insuffisant par rapport au temps consacré aux exercices. Vos propositions ne vont-

elles pas, demain, ajouter encore du temps aux exercices ? Vous savez, monsieur le ministre, que les effets pervers d'une bonne intention sont toujours les plus graves et les plus dangereux.

Bien sûr, monsieur le ministre, il faut donner des cours d'instruction civique, mais sûrement pas en déversant des leçons magistrales. C'est en construisant une citoyenneté par l'exercice réel de responsabilités vécues en situation - un peu comme nous l'avons constaté avec joie samedi dernier - que les enfants intègrent les règles civiques, donc morales.

Monsieur le ministre, je suis de ceux qui font confiance aux discours qui promettent les progrès de l'école. J'espère toujours que, avec une certaine continuité, notre pays va s'engager dans la construction de la meilleure école du monde, l'école de la meilleure qualité possible. Mais, monsieur le ministre, je me demande aujourd'hui si, entre le lancement du nouveau contrat pour l'école au palais de l'UNESCO, symbole de l'humanisme et des valeurs d'ouverture aux autres, et la présentation de vos propositions définitives à la Sorbonne, symbole du savoir et de la pensée, le passage à la Maison de la chimie, haut lieu des dosages subtils et habiles, n'aura pas partiellement raison de votre belle ambition.

Rassurez-nous donc, monsieur le ministre, dans l'intérêt de notre système éducatif. J'apprécierai, pour ma part, sans démagogie, mais avec vigilance, comment l'Etat remplira sa part du contrat pour l'école dont débat aujourd'hui la représentation nationale.

Mme le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, à l'ouverture de ce débat sur vos 155 propositions, qui servent de base à ce que vous appelez un nouveau contrat pour l'école, personne sur ces bancs ne saurait avoir la mémoire courte.

Votre initiative a, en effet, une histoire, une histoire certes douloureuse pour vous, votre gouvernement, votre majorité, mais heureuse pour notre peuple, la jeunesse et notre service public d'éducation nationale qui, malgré ses difficultés et sa crise, demeure une dimension essentielle de l'originalité française.

C'est pourtant cet acquis que, par une sorte de coup de force de la majorité de droite du Sénat, vous avez tenté de briser, dans la nuit du 15 décembre dernier. La riposte ne s'est pas fait attendre : le 16 janvier, une véritable marée humaine a, neuf heures durant, défilé à Paris, non seulement pour défendre l'école publique menacée, mais pour exiger les moyens nécessaires à son développement, sa modernisation, sa rénovation.

Deux mois plus tard, c'était à la jeunesse de se lever en masse contre les contrats d'insertion professionnelle, autrement dit le SMIC-jeunes, qui constituaient une insupportable discrimination à l'égard de la jeunesse, une discrimination dont toute l'expérience montre qu'elle n'a eu et ne pouvait avoir d'autre conséquence que l'accroissement de la précarité de l'emploi et des salaires.

Vos tentatives, monsieur le ministre, d'abroger à la sauvette l'article 69 de la loi Falloux et d'instaurer le SMIC jeunes ont donc agi comme un véritable boomerang. Vous avez été contraint de remballer vos projets et de mesurer que, quand une mobilisation populaire prend une telle ampleur, c'est qu'elle répond à une attente et porte des valeurs qui s'enracinent au plus profond d'un peuple.

L'attente est celle d'une formation de qualité. En ces temps de crise où le chômage s'envole, où les inégalités et les exclusions s'aggravent, la question de la formation est devenue centrale. Le combat pour l'école va ainsi du

même pas que celui pour l'emploi, la justice sociale, le progrès. Les mots d'ordre de la manifestation du 16 janvier le disaient clairement : « Une formation de qualité pour un emploi qualifié... » « Non à l'exclusion sociale : l'école publique, c'est l'intégration ! » Cette riposte, comme celle contre le CIP, qui n'avaient rien de je ne sais quelle relance de la guerre scolaire, exprimaient cette attente, ce besoin d'un essor sans précédent de la formation comme facteur essentiel de sortie de la crise, de développement national et d'épanouissement humain.

Les valeurs, ce sont celles de la laïcité et de l'égalité. Une laïcité vivante évidemment, qui ne peut plus se définir par les combats d'avant-hier contre le cléricisme, mais par les défis d'aujourd'hui qui impliquent de tenir le développement des hommes et des femmes pour un impératif majeur. Or votre loi d'alors, monsieur le ministre, a fait à juste raison craindre qu'au moment où les mutations de la société rendent possible et nécessaire comme jamais l'épanouissement des capacités et des responsabilités de chacun, nous ne reculions, en fait, vers une formation plus ségrégative. Elle a fait craindre qu'on aille vers un système éducatif à deux vitesses recoupant le clivage entre le public et le privé, confessionnel ou patronal. Elle a fait craindre que ne soit finalement mis en cause cet acquis d'une école publique pour tous, de la promotion effective de tous, et donné à ces aspirations la force d'une exigence irrésistible.

C'est cette exigence qui vous a contraint, sinon à changer votre fusil d'épaule, du moins à présenter les armes autrement. Vous n'avez pu et ne pouvez pas ne pas tenir compte de la poussée des aspirations populaires et de la jeunesse. Vous n'en avez pas pour autant abandonné vos projets non de développer, mais de faire éclater notre service public d'éducation nationale pour l'adapter plus étroitement aux grands intérêts patronaux.

Vous avez ainsi été obligé d'engager des discussions, d'organiser une consultation. Mais vous avez tout fait pour qu'elles soient expéditives, pour ne pas être tenu par les propositions précises formulées par les partenaires du système éducatif, en un mot, pour garder les mains libres.

Il en va de même pour le contenu de vos propositions. Elles portent incontestablement la marque des grandes luttes que j'évoquais à l'instant et reprennent parfois des revendications exprimées depuis des années par les parents et les enseignants. Qui ne souscrirait à la nécessité de prévenir l'échec dès la sixième par un dispositif de consolidation, de renforcer l'aide au travail personnel par des études dirigées et surveillées, ou encore de reconnaître l'importance du rôle des ATOS, des personnels de santé et des assistantes sociales ? Ce ne sont que quelques exemples ; il en est d'autres.

Mais on peut tout d'abord s'interroger sur la mise en œuvre de ces mesures quand votre projet est totalement muet sur les moyens financiers. On peut craindre à ce propos que le budget de l'éducation nationale ne stagne et même ne régresse. La loi du 24 janvier 1994 relative à la maîtrise des dépenses publiques prévoit, en effet, une diminution pendant cinq ans, en francs constants, des dépenses publiques, en application des « critères de convergence » imposés par le traité de Maastricht.

Ces dépenses civiles devraient même diminuer davantage encore puisque le Gouvernement a prévu d'augmenter certaines dépenses qu'il juge prioritaires, comme celles relatives aux équipements militaires. Si les axes généraux de la lettre de cadrage du Premier ministre fixant les enveloppes budgétaires pour la préparation du budget 1995 s'appliquent à votre ministère, il en résultera

une diminution de 8 p. 100 des crédits de fonctionnement et la « mise en réserve » de 1,5 p. 100 des effectifs, soit 16 000 emplois.

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. Guy Hermier. Cette crainte est d'autant plus justifiée que les crédits débloqués au terme de la mission Schléret sur la sécurité des établissements scolaires sont dérisoires, que la prochaine rentrée s'annonce difficile, notamment à l'université, et surtout que vous refusez obstinément la proposition avancée désormais de toutes parts, d'une loi de programmation, cette cent cinquante-sixième proposition en quelque sorte, sans laquelle votre projet perd gravement de sa crédibilité.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Guy Hermier. Vous objectez les incertitudes économiques et la récession. Mais cela n'a pas empêché votre gouvernement de décider de trois lois de programmation pour l'aménagement du territoire, la sécurité et l'armée, dont les crédits d'équipement vont augmenter de 0,5 p. 100 par an, et même de 1,5 p. 100 si la situation économique le permet.

Et ne m'objectez pas, comme tout à l'heure, la situation des arsenaux. Ils produisent aujourd'hui 5 p. 100 des équipements militaires français. Le reste est produit par des entreprises privées, ou à l'étranger. P'assez davantage de commandes aux arsenaux français et vous pourrez diminuer les crédits militaires sans menacer l'emploi dans ces arsenaux, et consacrer ces mêmes crédits, par exemple, à la formation !

En réalité, votre politique c'est : priorité aux canons, aux prisons, au béton, pas à l'école et à la jeunesse ! C'est inacceptable !

Vous riez, monsieur le ministre ? Pourtant, c'est la réalité ! Et si vous voulez démontrer le contraire, passez aux actes et soumettez-nous une loi de programmation pour la formation !

Au-delà de cette question centrale de l'investissement éducatif, d'autres propositions de votre nouveau contrat pour l'école soulèvent notre inquiétude et notre opposition dans la mesure où nous avons le sentiment que vous cherchez à faire rentrer par la fenêtre ce que le mouvement populaire et la jeunesse ont fait sortir par la porte.

C'est vrai des inégalités. Le manque de moyens peut les renforcer. Il a déjà pour conséquence de rendre exceptionnelle la scolarisation des enfants de deux à trois ans. Il peut conduire à ce que la diversification des parcours se traduise non pas par une meilleure réponse aux besoins de chaque élève mais par des filières plus ségrégatives. Le multimédia et l'enseignement à distance peuvent servir de palliatif à la nécessaire création de postes. Au collège, les options doivent être ouvertes à tous afin que ne se constituent pas des classes-ghetto à côté de parcours d'excellence. Bien des risques existent donc de voir se renforcer une école inégalitaire.

C'est vrai de l'école maternelle. A part la mention de l'accueil des enfants de deux à trois ans dans les ZEP - sans qu'aucune indication de moyens soit d'ailleurs précisée - vos propositions ne font pas référence à l'école maternelle comme une école à part entière. Après la loi sur la famille, nous redoutons que la globalisation de l'ensemble des structures d'accueil sous la responsabilité des mairies, et le développement des structures privées et payantes ne mettent en cause l'existence même de l'école maternelle qui est une dimension importante de la spécificité française en Europe.

C'est vrai de la formation professionnelle, initiale et continue. Sur ce point majeur, dans la continuité de la loi quinquennale sur l'emploi, votre volonté de mise sous tutelle patronale des formations est patente. L'établissement de nouveaux rapports entre l'école et l'entreprise, la formation, la recherche et la production, exige de diversifier, de décloisonner, de coopérer et non de soumettre des formations aux seuls intérêts patronaux sous prétexte de répondre aux demandes de court terme exprimées par le « marché du travail » en fonction des critères de rentabilité.

Quelle est, par ailleurs, la pertinence des réseaux d'établissements dans le cadre de bassins d'emploi dans les zones en totale déstructuration industrielle? Dans les régions conçues selon la logique de Maastricht, n'y a-t-il pas un risque que la formation des hommes soit plus encore soumise aux impératifs de la circulation des marchandises et surtout des capitaux?

C'est vrai des personnels. Aucune de vos 155 propositions ne fait allusion à l'urgente nécessité de recruter de nouveaux enseignants et de revaloriser leur métier, sans naturellement parler des ATOS. Le recours massif aux conscrits ou aux travailleurs précaires recrutés par les chefs d'établissements est un pis-aller inadmissible, alors qu'il faudrait recruter des personnels titulaires.

D'une manière plus générale, plusieurs dispositions font craindre une mise en cause d'un cadre national cohérent, notamment en matière de recrutement et de mouvement des personnels.

C'est vrai de la contractualisation qui vise à faire plus encore supporter par les collectivités locales le poids des responsabilités de l'Etat en matière de création de postes, de moyens de fonctionnement et d'investissement. Cela ne peut qu'accentuer les inégalités du fait des situations différentes des collectivités locales, accroître les charges des communes et faire supporter aux familles une pression fiscale accrue. Ce n'est pas acceptable.

C'est vrai enfin de l'unicité de notre système éducatif. Vos mesures en matière d'accueil des jeunes enfants, de programmes, de personnels, de formation professionnelle, de diplômes, votre volonté d'appliquer à l'école une gestion comparable à celle des entreprises organisent, en réalité, la concurrence entre les établissements et les enseignants et peuvent mettre en cause la dimension nationale de notre service public d'éducation auquel vous ne faites à aucun moment référence dans vos propositions.

Monsieur le ministre, lors de la présentation de vos 155 propositions, M. Balladur précisait: « Le nouveau contrat pour l'école est l'une des pierres de l'autre société qu'il faut dessiner pour demain et à laquelle les jeunes devront adhérer et s'adapter. »

Telle société, telle école, en effet. Votre projet de société c'est, on le voit tous les jours malheureusement, le chômage et les inégalités de masse, la précarisation, la mise en cause des grands acquis démocratiques français, les privatisations et la déréglementation des services publics, l'intégration dans l'Europe ultralibérale de Maastricht. Vous voulez, à l'évidence, modeler notre système d'éducation à cette image en démantelant notre service public au bénéfice d'une école à plusieurs vitesses adaptée à une société elle-même à plusieurs vitesses et pilotée selon les dogmes de la rentabilité financière.

Nous n'avons pas la même conception du devenir de la société ni, de ce fait, des réponses à apporter aux formidables enjeux contemporains de la formation. Nous agissons pour une société qui mette au centre l'homme et son développement et, par conséquent, pour impulser une croissance d'un type nouveau, dont le moteur soit la

création d'emplois et le progrès, pour inventer une démocratie de nouvelle génération, pour faire prévaloir une autre construction européenne de progrès, ouverte à tout le continent et solidaire du Sud.

Dans cette perspective, et pour répondre aux grands défis de notre époque, notre système de formation doit assurer à chaque jeune la possibilité effective de recevoir une formation de qualité, promouvoir la réussite de chacun dans la promotion de tous, rechercher l'efficacité non dans la mainmise patronale et l'autoritarisme mais dans la démocratie, et revaloriser la fonction enseignante.

Cela exige de donner au service public les moyens de se développer, de se rénover, de se démocratiser et de faire prévaloir sur l'ensemble du système de formation, public et privé, une responsabilité publique et nationale.

Cela exige enfin de considérer l'investissement éducatif comme un enjeu majeur et, dans le cadre - je le répète - d'une loi de programmation qui doit concerner l'ensemble du système de formation de la maternelle à l'université, d'y consacrer non plus 3,6 p. 100, mais 5 p. 100 des richesses produites, 5 p. 100 du produit intérieur brut.

Ce n'est pas dans ce sens que votre Gouvernement veut aller mais c'est ce qu'exigent les personnels, les parents d'élèves, les jeunes, les salariés. Ecoutez-les, entendez-les, monsieur le ministre, car vous, votre gouvernement et votre majorité, le savez désormais d'expérience: ils savent se faire entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme le président. La parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. Dans un premier temps, je souhaiterais remercier et féliciter le ministre de l'éducation nationale et, à travers lui, toutes celles et ceux qui ont participé à ce vaste chantier d'observations, d'interrogations, de réflexions qui ont abouti aux propositions qui nous sont présentées.

Comme vous, monsieur le ministre, je pense que la mission de l'école est autant d'éduquer que d'enseigner. Si la qualité de notre enseignement est indéniable, nous pouvons faire beaucoup mieux en matière d'éducation, pour que l'enfant demeure le véritable artisan de sa formation.

L'école doit davantage préparer à la vie en donnant non seulement le savoir mais aussi le savoir-faire et le « savoir-être ».

En quelque sorte, vous l'avez compris, je préfère la tête bien faite à la tête bien pleine.

Vous insistez beaucoup sur la maîtrise de la langue, qu'elle soit lue, écrite ou parlée. Vous avez, bien sûr, entièrement raison car aujourd'hui déjà, et surtout demain, la communication est et sera primordiale dans l'épanouissement de l'individu, donc dans l'humanisation de la société.

On sent également dans vos propositions la volonté permanente de renforcer l'instruction civique. Cela est bien, car là où certains font du droit d'intervention humanitaire un fonds de commerce particulier, vous faites, nous faisons du devoir d'intervention morale une ambition collective. Merci donc de vouloir réhabiliter cette notion de respect qui, malheureusement, nous échappe un peu trop.

L'école prépare l'avenir. A ce propos, n'est-ce pas toute l'architecture scolaire qui est peut-être à reconsidérer? Peut-on, garder des bases, des structures qui datent du XIX^e siècle?

Il y a plus de cent ans, une véritable révolution de l'éducation était faite. Quelques notions simples étaient alors mises en avant : laïcité, égalité, qualité. De nos jours, ces principes sont bien sûr toujours de mise, mais il convient de les amender car la réalité du monde actuel n'est plus celle de Jules-Ferry.

En conséquence, n'est-ce pas une nouvelle révolution du système éducatif français qu'il faut envisager et que prépare ce nouveau contrat que vous proposez ?

Quel objectif doit viser l'école d'aujourd'hui pour préparer les jeunes à la société de demain, peut-être tout simplement pour leur permettre d'apprendre à apprendre ?

Parmi les chapitres évoqués, l'un de ceux qui me paraît important est celui du temps à l'école. C'est un domaine qui fait l'unanimité. Aussi loin que l'on cherche, tout le monde est d'accord pour considérer qu'aujourd'hui les rythmes scolaires sont inadaptés, tant au niveau de la journée, de la semaine que de l'année scolaire.

De ce constat simple découle une solution simple : réduire la durée quotidienne d'enseignement, favoriser les activités périscolaires pour développer cette dimension éducative à laquelle je faisais référence et accroître le nombre de semaines consacrées à l'école.

Un impératif simple doit cependant rester le fondement de notre réflexion : l'école est faite pour l'enfant et non l'enfant pour l'école.

M. Bruno Bourg-Broc. Bravo !

M. Guy Drut. Or, bien souvent, ces questions touchant à l'école semblent évoquer des problèmes d'enseignants, de parents, de responsables religieux, ou de professionnels du tourisme, comme l'a dit excellemment avant moi mon collègue M. Schléret.

Bien évidemment, l'objet de mon propos n'est pas de dire que ces points de vue n'ont pas d'intérêt. Bien au contraire, toute solution à ce problème doit être étudiée en prenant en compte toutes les opinions.

Pourquoi donc ne pas mettre en œuvre la politique qui permettrait d'aboutir à ce résultat ?

De nombreuses expériences ont été réalisées depuis des années. L'une des plus significatives - vous la connaissez - est celle qui est menée à Epinal depuis maintenant environ cinq ans. Elle montre que sous certaines conditions, lorsque tous les acteurs sont préparés, ils deviennent de véritables partenaires. Et il ne s'agit plus dès lors d'une utopie mais d'une évidence.

Une expérience de ce type avait déjà été menée à Vanves, il y a environ une trentaine d'années et je ne voudrais pas, monsieur le ministre, que dans trente ans nos successeurs parlent de l'expérience d'Epinal comme nous parlons aujourd'hui de celle de Vanves. En d'autres termes, il faut peut-être, ici, affirmer clairement qu'il est possible de modifier les rythmes scolaires.

La littérature médicale est suffisamment abondante en la matière pour que je n'y revienne pas davantage. Et je crois qu'il faut garder à l'esprit que tous les spécialistes sont d'accord pour estimer que le temps à l'école doit être adapté à l'enfant et non l'inverse. Dès lors, les alternances travail-repos lui permettront d'apprendre mieux et plus.

Il faut également savoir - et cela ira dans le sens du rétablissement de l'égalité - que ce sont les enfants des milieux les plus modestes qui pâtissent le plus de vacances trop longues. Des parents qui travaillent tous deux n'ont pas toujours les moyens d'occuper utilement

leurs enfants, ou simplement de s'occuper d'eux. Voilà une réalité qui doit être modifiée pour redonner à l'école son rôle d'outil d'égalisation des chances.

Lors d'un colloque organisé par le comité olympique français en 1988, Jean-Pierre Chevènement disait des enseignants qu'ils préféreraient avoir des journées chargées et des vacances plus longues. S'il leur est proposé comme alternative de s'occuper d'enfants plus attentifs, car moins soumis à des rythmes éreintants, s'ils participent aux activités périscolaires, il y a fort à parier que, comme leurs collègues d'Epinal, ils suivront le mouvement. Et c'est leur faire un procès d'intention un peu hâtif que de penser qu'ils s'y opposeraient systématiquement.

Les autorités religieuses craignent-elles que les enfants soient détournés du catéchisme ? L'expérience des Vosges prouve que c'est l'inverse qui se produit.

Les professionnels du tourisme ont-ils peur d'une réduction de leur activité ? Je crois aussi qu'ils peuvent être tranquilisés.

En définitive, j'espère - comme d'autres le feront certainement - avoir convaincu que modifier en profondeur les rythmes scolaires au bénéfice de l'enfant était possible, était souhaitable. Et si j'insiste tellement sur l'expérience menée à Epinal c'est parce que je suis convaincu, et je suis loin d'être le seul, que la semaine de quatre jours serait une erreur gravissime pour la France de demain.

Les activités périscolaires ne sont pas des activités anecdotiques. Elles sont complémentaires des disciplines dites fondamentales. Elles ouvrent des horizons nouveaux et donnent des armes supplémentaires : goût de l'effort, de la compétition, mais également esprit collectif liés aux activités sportives ; capacité d'expression et enrichissement liés et aux activités culturelles et artistiques.

Bien sûr - et j'en viens à l'aspect financier - on m'objectera que cette politique a un coût, et un coût important : à en juger par les estimations faites à Epinal, le prix d'une généralisation de cette expérience serait de l'ordre d'une dizaine de milliards de francs. C'est cher, j'en conviens, mais une contribution importante pour l'avenir de la France ne vaut-elle pas dix milliards de francs ? Au surplus, il ne faut pas considérer cette somme comme une augmentation de dépense, mais plutôt comme une nouvelle répartition, sachant que plusieurs départements ministériels sont intéressés : le vôtre bien sûr, monsieur le ministre, mais aussi la jeunesse et les sports, la culture, la ville, la santé, la formation professionnelle et certainement d'autres encore.

Ne restons pas, s'il vous plaît, prisonniers de schémas par trop conservateurs.

N'oublions pas l'aspect social, avec la création de tous ces emplois d'animateurs dont l'école aura besoin pour assurer ces disciplines qu'on appelle « d'éveil ». Peut-on négliger ce gisement d'emplois qui peut en générer des centaines de milliers ?

Monsieur le ministre, que ce soit à propos des rythmes scolaires ou des autres propositions, il vous faudra certainement remettre plusieurs fois votre ouvrage sur le métier pour relever ce défi majeur. Les blocages risquent d'être nombreux. Si, dans le cadre de la procédure législative normale, ces blocages empêchaient la réalisation d'une politique qui, je le crois, est d'une importance considérable pour notre pays, alors peut-être faudrait-il faire appel à des procédures plus directes, lesquelles, en dépassant les corporatismes, permettraient d'en renforcer la légitimité.

Monsieur le ministre, nous sommes prêts à vous aider dans votre volonté de rendre toute sa noblesse à la tâche parfois ingrate de l'enseignant. Aussi laissez-moi emprun-

ter ma conclusion, en espérant qu'elle permette de rétablir un lien de confiance qui, malheureusement, tend à s'effiloche, à Jules Ferry, qui s'adressait ainsi aux instituteurs: « Quand les populations vous auront vus à l'œuvre, quand elles reconnaîtront que vous n'avez d'autre arrière-pensée que de leur rendre leurs enfants plus instruits et meilleurs, quand elles remarqueront que vos leçons de morale commencent à produire de l'effet, que leurs enfants rapportent de votre classe de meilleures habitudes, des manières plus douces et plus respectueuses, plus de droiture, plus d'obéissance, plus de goût pour le travail, plus de soumission au devoir, enfin tous les signes d'une incessante amélioration morale, alors la cause de l'école laïque sera gagnée, le bon sens du père et de la mère ne s'y tromperont pas, et ils n'auront pas besoin qu'on leur apprenne ce qu'ils vous doivent d'estime, de confiance et de gratitude. »

Merci de restaurer cette confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

6

ORDRE DU JOUR

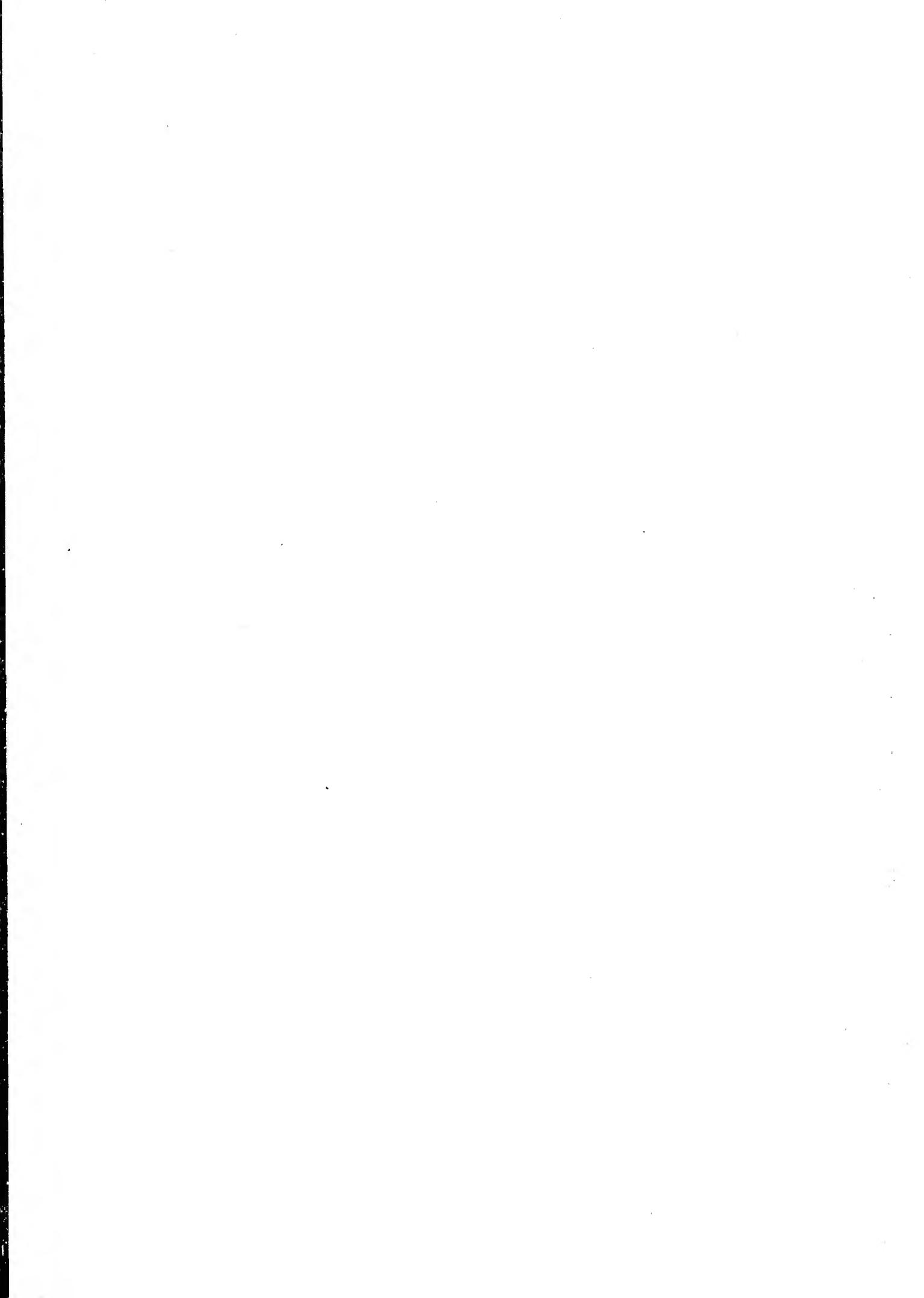
Mme le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement relative au nouveau contrat pour l'école.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 25 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	116	914	
33	Questions..... 1 an	115	596	
83	Table compte rendu.....	56	96	
83	Table questions.....	55	104	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	106	576	
35	Questions..... 1 an	105	377	
85	Table compte rendu.....	56	90	
95	Table questions.....	35	58	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire..... 1 an	217	338	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	717	1 682	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16
 Téléphons : STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 261176 F DIRJO-PARIS

Prix du numéro : 3,60 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

